

**CAUSSES** et  
**VALLÉE** de la  
**DORDOGNE**  
communauté de communes



2020

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

## SOMMAIRE

---

Le contexte du Rapport d'Orientations Budgétaires au sein du cycle budgétaire

Première partie : Le contexte économique et Financier

---

Deuxième partie : les Dispositions budgétaires nationales et l'impact pour la communauté

---

Troisième partie : Les résultats 2019

---

Quatrième partie : Les enjeux et les orientations

---

## Le contexte du Rapport d'Orientations Budgétaires au sein du cycle budgétaire

« Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. » (Article 14 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen).

**Le vote du budget et des taux est la mise en œuvre de cette disposition. C'est l'acte par lequel les délégués communautaires définissent et approuvent la politique fiscale et budgétaire pour l'année.**

Toute politique intercommunale, tant en matière de services rendus à la population que d'aménagements ou d'équipements, a besoin de moyens financiers pour être mise en œuvre.

Le budget retrace l'ensemble des ressources et des dépenses qui seront mobilisées au cours de l'année pour conduire les projets de la Communauté de Communes.

Plusieurs temps forts marquent le cycle budgétaire :

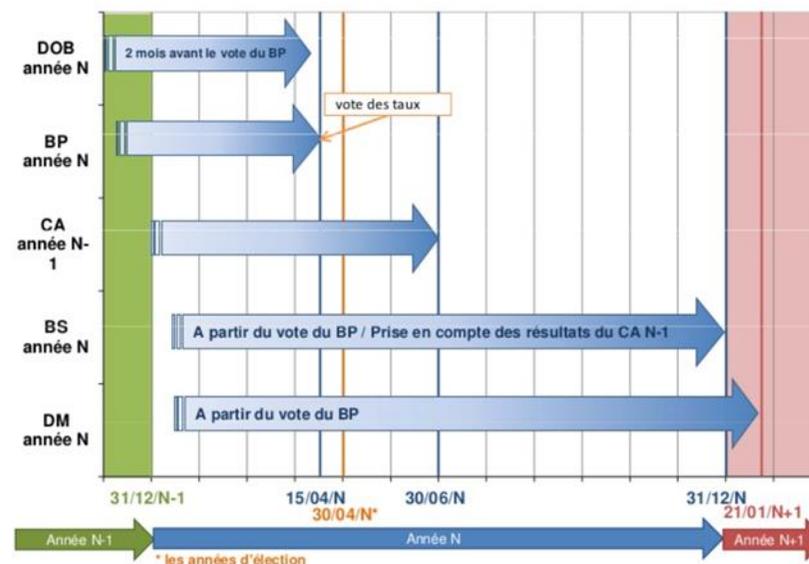
\* **Le Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.)** : Ce rapport, qui représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités, doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité. Son objectif vise à débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'avoir une réflexion sur les exercices à venir, en donnant aux membres de l'assemblée délibérante, les informations permettant d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

\* **Le budget primitif** : c'est un acte essentiel qui formalise le projet annuel et fixe les dépenses et les recettes de l'année. Il est la traduction budgétaire des opérations que la Communauté de Communes souhaite mener.

\* **Les décisions modificatives** : des ajustements de crédits sont parfois nécessaires en cours d'année pour tenir compte d'éléments nouveaux, telles que des modifications réglementaires, des dépenses imprévues ou des recettes nouvelles.

\* **Le compte administratif** : il correspond à la clôture de l'exercice (au 31/12) et enregistre l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées dans l'année. C'est un élément fondamental dans l'analyse des finances, puisqu'il permet de constater l'exécution du budget et de mesurer l'adéquation des résultats aux objectifs fixés (en tenant compte bien sûr des réalisations en cours).

La comptabilité publique définit précisément les règles selon lesquelles dépenses et recettes doivent être classées. On distingue la section de fonctionnement qui enregistre les charges et produits courants, de la section d'investissement qui retrace les opérations d'équipement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux, ...) modifiant la valeur du patrimoine intercommunal.



Synoptique du cycle budgétaire et fiscal annuel

## Le Rapport d'orientations Budgétaires, un outil réglementaire mais essentiel

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré le débat d'orientation budgétaire pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi les membres du conseil communautaire ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur EPCI.

En outre, un troisième objectif a été ajouté par l'Ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, puisque doivent être présentés les engagements pluriannuels envisagés.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, facilitant la tenue des débats, comme par exemple :

- des données sur le contexte budgétaire (environnement économique local et national, contexte financier, orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local et impact sur la collectivité...)
- une analyse de la situation financière de la collectivité : (évolution des principaux postes budgétaires, marges de manœuvre (épargne, fiscalité, endettement),
- les perspectives pour l'année à venir et la prévision pluriannuelle des investissements.

La baisse des dotations versées par l'Etat (après quatre années de réduction drastique de 2014 à 2017 dans le cadre de la Participation au Redressement des Finances Publiques) a été remplacée en 2018 par un mécanisme de contractualisation pour imposer une maîtrise de leurs dépenses aux 322 premières collectivités de France en termes de budget, afin de réduire leurs budgets de 13 Md€ entre 2018 et 2022 (au lieu de 10 Md€ prévus initialement).

L'équation à résoudre est simple : poursuivre l'effort d'amélioration des conditions de vie et des services publics locaux au profit des habitants du territoire sans prendre de risque sur la gestion donc de préserver la stagnation de la pression fiscale sur le territoire.

### Modifications liées à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015

#### Article 107 « Amélioration de la transparence financière »

- Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres.
- Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne.
- 2 mois avant l'examen du budget, le maire des communes de plus de 3 500 habitants présente au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il est désormais pris acte par une délibération spécifique du débat au conseil municipal.
- Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte en plus la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Cette disposition s'applique également aux EPCI de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

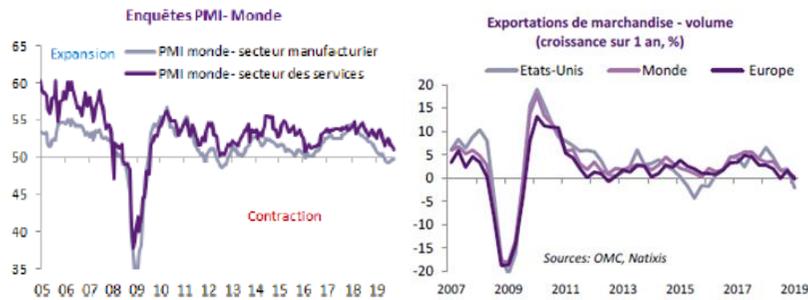
Le débat, retranscrit dans le procès-verbal de la séance, doit donner lieu à une délibération et doit être mise en ligne sur le site internet, s'il existe, après adoption de la délibération à laquelle elle se rapporte (articles L.2313-1, L.3313-1, L.4313-1 du CGCT). Cet acte n'emporte pas de caractère décisionnel. Une délibération sur le budget non précédé de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget.

## Première partie : Le Contexte économique et financier

### A. Incertitudes politiques et ralentissement de l'économie mondiale

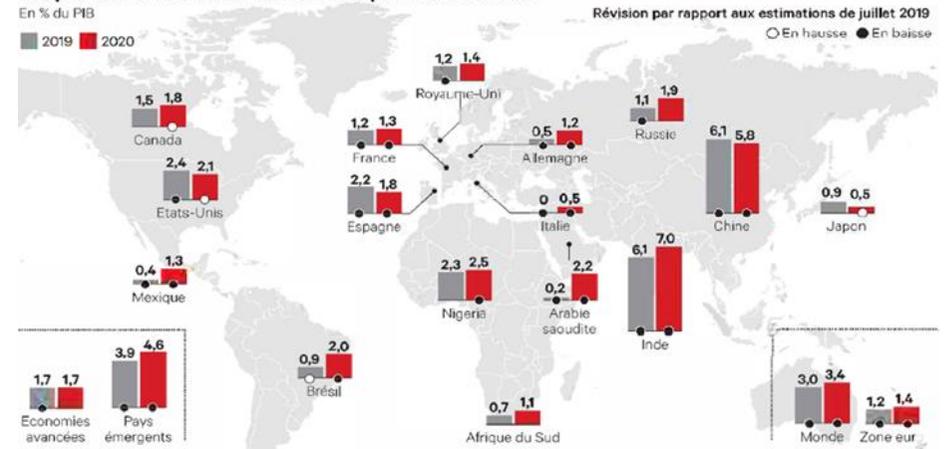
L'été 2019 a marqué un tournant dans les perspectives économiques, avec la matérialisation des risques sur les perspectives mondiales. L'incertitude sur la politique économique est restée à des niveaux historiquement élevés ces derniers mois, alimentée par la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis (avec la nouvelle annonce des tarifs américains sur les importations en provenance de Chine), la tourmente politique au Royaume-Uni et les risques accrus du Brexit sans accord, les développements politiques en Italie et autres risques géopolitiques.

Les effets de ces incertitudes et des tensions commerciales sur l'activité mondiale sont déjà importants, en particulier sur le commerce mondial et les industries manufacturières. Les exportations mondiales affichent des taux de croissance négatifs et les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse. Selon l'OMC, les volumes du commerce mondial de marchandises ne devraient augmenter que de 1,2 % en 2019 (moins vite que la prévision de croissance de 2,6 % d'avril) et de 2,7 % en 2020 (contre 3,0 % auparavant).



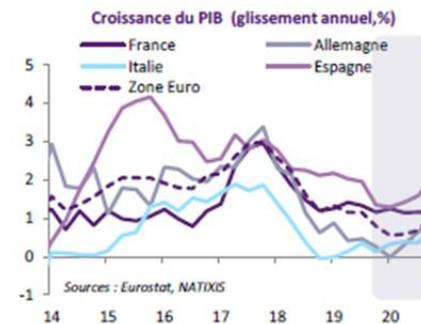
Les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse, le FMI et l'OCDE soulignant la plus faible croissance du PIB mondial depuis la crise financière de 2008. Face au ralentissement, aux risques persistants et à la faiblesse de l'inflation, les banques centrales sont résolument accommodantes. En septembre, la BCE a proposé un ensemble complet de mesures et la Réserve Fédérale américaine a annoncé une nouvelle baisse de taux en octobre. L'économie mondiale est ainsi entrée dans une nouvelle phase caractérisée par un ralentissement global, une faible inflation et des politiques monétaires extrêmement accommodantes qui devraient contribuer à la résilience des composantes domestiques de la demande.

### Les prévisions de croissance d'octobre pour 2019 et 2020

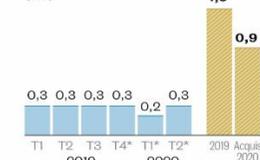


### B. Zone euro : Une croissance affaiblie

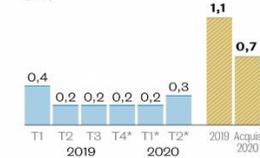
Après une reprise de la croissance dans la zone euro au premier trimestre 2019, avec une augmentation trimestrielle du PIB de 0,4 % due à des facteurs temporaires positifs, la croissance a ralenti au deuxième et troisième trimestres (+0,2 %) et devrait stagner au quatrième trimestre. Le ralentissement de l'activité de la zone euro résulte de l'évolution différente de la croissance d'un pays à l'autre. L'Allemagne et l'Italie se sont encore affaiblies au deuxième trimestre et des signes laissent présager une faiblesse persistante. Aucune accélération marquée n'est pour le moment envisagée et les risques de récession technique se profilent encore. L'Espagne, la France et le Portugal résistent avec un ralentissement plus modéré de la croissance.



#### Evolution du PIB français, en %



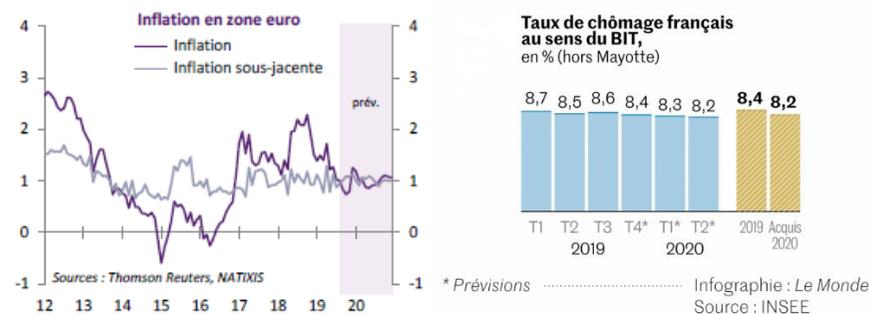
#### Evolution du PIB de la zone euro, en %



\* Prévisions ..... Infographie : Le Monde  
Source : INSEE

Sur les 19 membres de la zone euro, neuf pays ont présenté pour 2020 un projet de budget totalement conforme aux règles européennes : l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Irlande, la Grèce, la Lituanie, le Luxembourg, Chypre, Malte et l'Autriche. Sur le plan politique, un certain degré d'incertitude persiste (notamment la stabilité du nouveau gouvernement italien). Sur le plan extérieur, les risques resteront latents : droits américains appliqués le 18 octobre sur les marchandises européennes, taxes américaines sur le secteur automobile européen (décision en attente) et incertitude liée au Brexit. Ce dernier facteur continue de peser sur la confiance au Royaume-Uni et dans la zone euro.

Le marché du travail devrait également résister tout en étant moins dynamique qu'au cours des derniers trimestres tandis qu'une faible inflation soutiendra le pouvoir d'achat des ménages. La croissance du PIB devrait ralentir, de 1,9 % en 2018 à 1,2 % en 2019 et à 0,6 % en 2020.

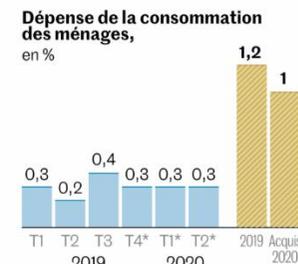


### C. La France fait de la résistance

La croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019. L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide. Si l'économie française n'échappe pas au ralentissement, elle surperforme assez sensiblement la zone euro et en particulier l'Allemagne. Après une croissance de 1,7 % en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3 % en 2019 tandis que la zone euro verrait la croissance passer de 1,1 % à 0,7 %. Depuis le second semestre 2018, la croissance de l'activité s'est installée sur un rythme de croissance stable et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres.

Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année grâce à l'amélioration du marché du travail, qui permet une bonne tenue des revenus de l'emploi, la faiblesse de l'inflation tant en 2019 qu'en 2020 et la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages (2019 : baisse de cotisations des salariés, dégrèvement de la taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires, 2020 : baisse de l'impôt sur le revenu et suppression effective de la taxe d'habitation à partir de 2020 pour 80 % des ménages). Dans ce contexte, les dépenses de consommation ont connu une accélération sur les derniers trimestres, avec un glissement annuel qui est passé de 0,8 % fin

2018 à 1,2 % au T4 2019, et devraient se maintenir sur un rythme similaire dans les prochains mois. La demande de crédit des ménages, tant du côté des crédits à la consommation que des crédits logements, en phase d'augmentation en raison notamment de la faiblesse des taux d'intérêt est également un facteur de soutien de l'activité. Pour l'heure, la mobilisation contre la réforme des retraites n'a pas eu d'effets constatés sur l'économie nationale et le moral des ménages. La banque de France a toutefois annoncé une baisse de prévision de croissance de 1,3 à 1,1% courant décembre.



\* Prévisions ..... Infographie : Le Monde  
Source : INSEE

### D. La France et ses finances publiques

Il convient de préciser le contexte de la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

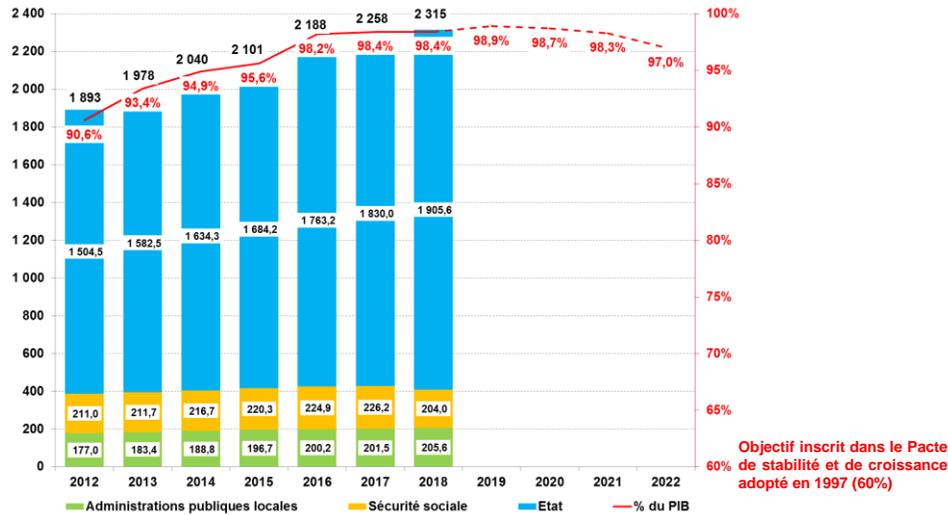
L'Etat attend des collectivités qu'elles contribuent au retour de la sphère publique française vers le quasi-équilibre (pacte européen de stabilité) avec un retour du solde public vers un quasi-équilibre structurel à moyen terme. L'objectif, à long terme, est d'atteindre un ratio dette/PIB de 60%, critère du traité de Maastricht (aujourd'hui environ 99%).

#### 1- Explosion de la dette publique nationale et non locale

En outre, la prévision de la PLPF 2018-2022 d'évolution de la dette publique est définie :

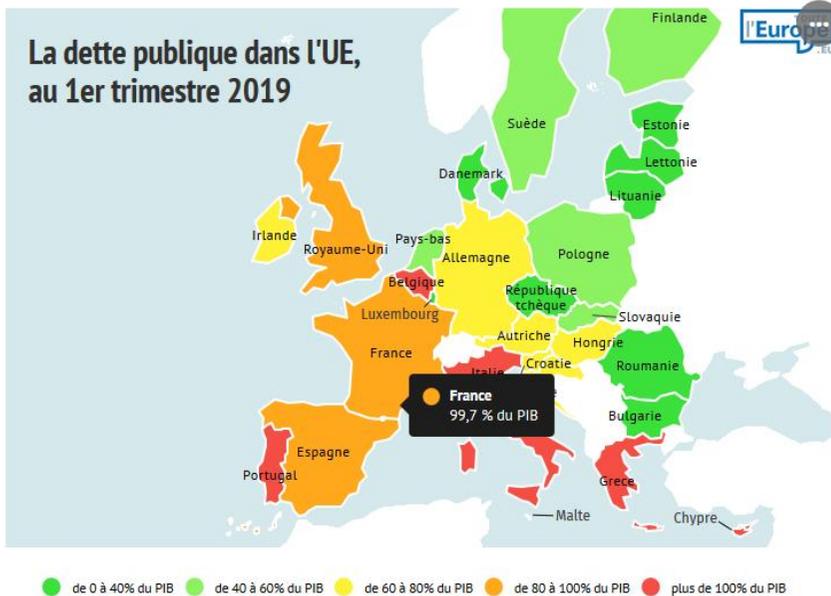
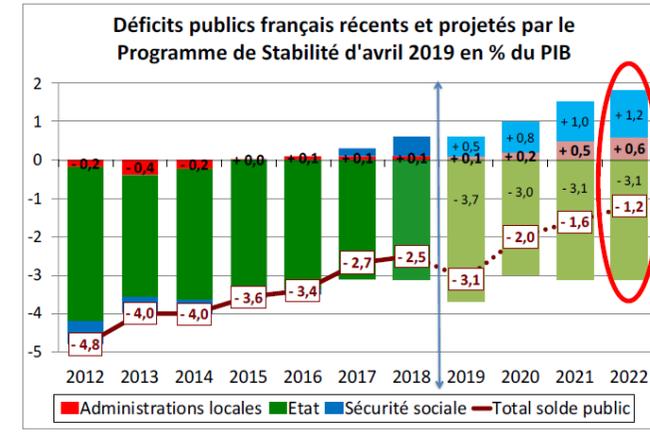
En points de PIB	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ratio d'endettement au sens de Maastricht	90,8	90,8	97,1	90,1	94,2	91,4
dont contributions des :						
administrations publiques centrales	78,5	79,5	81,4	82,0	82,0	82,0
administrations publiques locales	8,6	8,3	7,8	7,2	6,4	5,4
administrations de sécurité sociale	9,7	9,0	7,9	6,8	5,8	4,7

**En effet, la dette des collectivités devra baisser de 3,2 points d'ici 2022 alors que celui des administrations centrales augmentera sur la même période de près 3,5 points !**



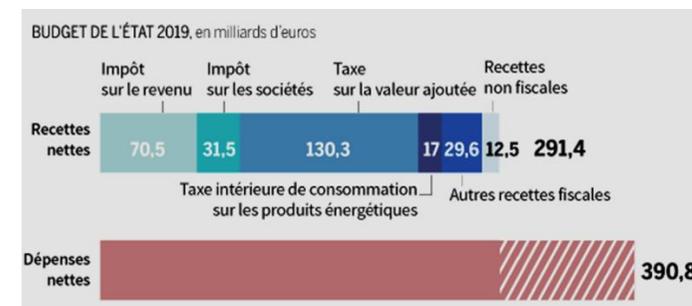
## 2- Déficit public : les collectivités et établissements publics locaux encore une fois mis à contribution

L'Etat a la volonté de faire baisser ce déficit de 5 points d'ici 2022, en poussant les administrations locales et la sécurité sociale porter les efforts. A cet égard, la trajectoire d'évolution du solde public structurel (solde des finances publiques sans tenir compte de l'impact de la conjoncture sur la situation des finances publiques) est définie globalement et spécifiquement pour chaque sous- secteur de l'administration de la manière suivante :



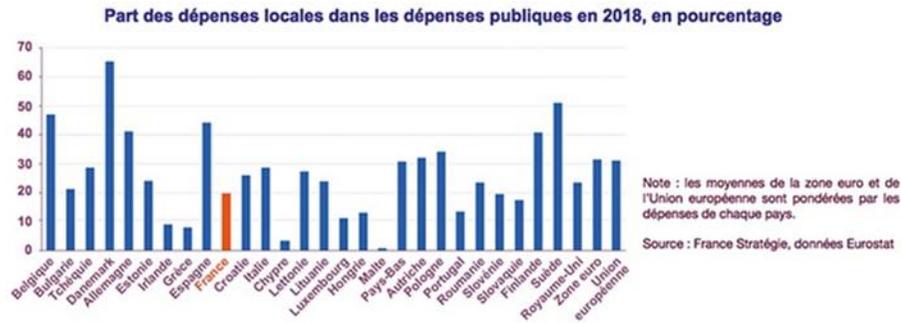
Dette publique des Etats membres en pourcentage du PIB, au 1er trimestre 2019.  
Données : Eurostat (juillet 2019).

Actuellement, la réalité est que le quart des dépenses de l'Etat (essentiellement du fonctionnement) est financé par l'endettement. La règle d'or applicable aux collectivités territoriales interdit une telle situation où seul l'investissement est finançable par l'emprunt. En 2019, l'état a emprunté 238 Milliards pour investir 36 Milliards : le reste a servi à rembourser le capital de la dette et combler le déficit de fonctionnement.

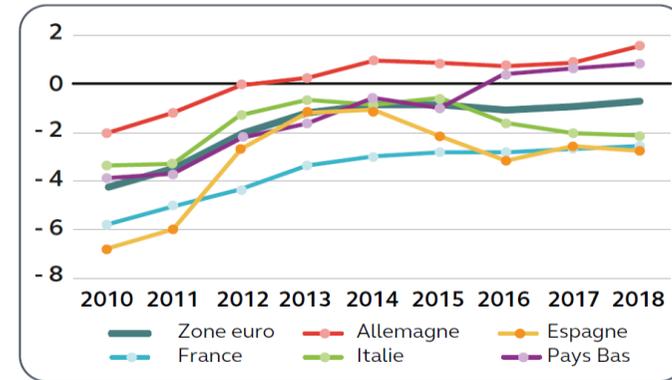


A noter que Fitch Ratings a confirmé les notes de défaut émetteur à long terme en devises et en monnaie locale 'AA' attribuées à la région Occitanie qui reste stable (source Boursorama). La perspective stable reflète la capacité de la région, selon Fitch, à maintenir une capacité de désendettement (dette nette ajustée / épargne de gestion) structurellement inférieure à 7,5x à moyen terme.

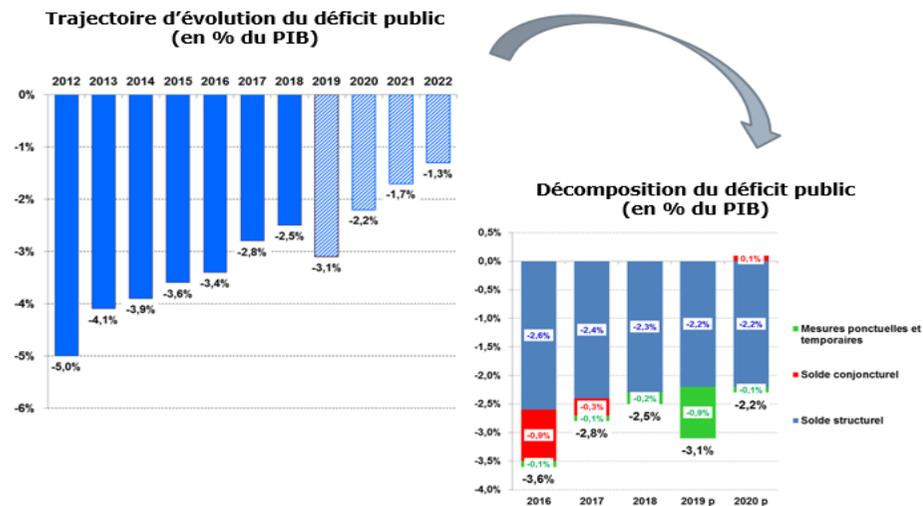
Une comparaison européenne :



Comparaison avec la zone euro :



Trajectoire de l'évolution du déficit public (en pourcentage du PIB):



La dette publique française a dépassé de peu le seuil ô combien symbolique des 100 % du PIB. L'Insee dévoile cette réalité le 22/12/2019, 2415,1 milliards de dette soit 100,4 % du PIB. C'est avant tout la dette de l'Etat qui augmente (avec 41,6 milliards de plus constatés en trois mois) alors que dans le même temps on constate une diminution de celles des collectivités locales (en repli de 0,7 milliard) et de la Sécu (-1,7 milliard). L'Etat concentre ses émissions sur les marchés sur les premiers mois. Sur l'ensemble de l'année, le gouvernement a donc prévu de boucler 2019 sur un taux d'endettement moyen de 98,7 %, en légère baisse de 0,1 point sur un an.

## Deuxième partie : les Dispositions budgétaires nationales et l'impact pour la Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne

Les principales mesures mises en œuvre par l'Etat dans sa stratégie financière et qui ont des incidences sur le bloc local et les finances locales sont présentées au sein de deux dispositifs :

- La loi de programmation des finances publiques (PLFPF) pour les années 2018 à 2022 (vu précédemment)
- La loi de finances du 28 décembre 2019 pour 2020

### I- Suppression de la taxe d'habitation : Horizon 2023

La loi de Finances 2020 ne fait que confirmer les annonces successives de l'exécutif. En effet, le gouvernement confirme dans le texte de loi que 80 % des foyers fiscaux ne paieront plus la taxe d'habitation en 2020. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. La taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires est maintenue.



### Concrètement, quel impact pour Cauvaldor et les communes membres ?

Pour les communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sera intégralement transférée. Pour les intercommunalités et les départements, les pertes de recettes de taxe d'habitation et de taxe foncière seront intégralement compensées par l'affectation d'une fraction de TVA, comme cela existe déjà pour les régions.

Pour les communes, un coefficient « **coefficient correcteur** » destiné à neutraliser les écarts entre la valeur de la taxe sur le foncier bâti départementale et de la part de taxe d'habitation supprimée sera mis en oeuvre. L'objectif est de garantir une compensation **égale à l'euro près** au montant de taxe d'habitation sur la résidence principale supprimée en neutralisant les sur ou sous-compensations entre la taxe sur le foncier bâti « descendue » des Départements et le produit de la taxe d'habitation supprimé. Seuls les propriétaires et les résidents secondaires seront désormais sollicités. Une partie de la dynamique fiscale de certains territoires, en majorité ruraux et au trois-quarts ayant moins de 500 habitants, sera transférée vers d'autres majoritairement urbains, via un système de coefficient correcteur qui pose du coup une question constitutionnelle. Les intercommunalités estiment de plus que ce «co-co» « va également nuire à l'intelligibilité de l'impôt et à son caractère local ».

**L'autonomie financière est préservée mais pas l'autonomie fiscale.** En effet, pour les EPCI et départements il n'y aura plus la possibilité d'agir sur le taux. Ce mécanisme de compensation va générer un risque de déconnexion entre les contribuables et les territoires, une partie de l'impôt payé sera prélevé le cas échéant au profit d'autres territoires : **la TVA reversée n'est pas locale**. Un point présenté comme « positif » est mis en évidence. Il s'agit de l'indexation de ce produit sur le PIB. Cependant cet avantage actuel peut très vite devenir un handicap puisque cette évolution est liée aux paramètres économiques nationaux (inflation, consommation, croissance économique)

Pour le bloc communal, l'état souhaite faire de la taxe foncière sur les propriétés bâties un élément pivot. **Jusqu'en 2023, le taux sur la taxe foncière non bâtie et sur la CFE ne pourra pas augmenter au-delà du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties. Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est lui gelé au niveau atteint en 2019.**

### II- Des concours financiers de l'état maintenus : 49,1 milliard d'€

L'analyse de l'évolution des concours financiers aux collectivités locales montre une progression de 0,6 Md€ et atteint 49,8 Md€. Principale composante de l'enveloppe, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est quasi-stable (près de 27 milliards d'euros). Du fait de la nette reprise de l'investissement public local ces deux dernières années, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) croît de 350 millions d'euros (+6%) pour atteindre 6 milliards d'euros. Quant aux dotations de l'Etat en faveur de l'investissement, elles demeurent aux montants fixés l'an dernier (notamment plus de 1 milliard d'euros pour la dotation d'équipement des territoires ruraux, DETR).

Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales				2020 : 49,1	2019 : 48,8
Prélèvements sur recettes dont	40,9 (40,5)	Mission RCT dont	3,8 (3,9)	TVA des régions	4,4 (4,3)
DGF	26,802	DGD	1,546		
FCTVA	6,000	DETR	1,046		
DCRTP	2,932	DSIL	0,570		
Comp. exonérations fiscales	2,433	DGE Départements	0,212		

La DGF est stable à hauteur de 26,8 milliard d'€ :

### Rappel loi de finances 2019, article 250 :

La réforme de la dotation d'intercommunalité avait pour objet de ne plus comprendre de sous-enveloppes en fonction des catégories juridiques (métropoles, agglos, communautés de communes).

Les garanties restent les mêmes : **l'effet tunnel**

À compter de la troisième année d'attribution de la dotation dans la même catégorie, les EPCI ne peuvent percevoir une attribution par habitant inférieure à 95 % du montant perçu l'année précédente. Un plafond a été fixé : l'EPCI ne peut pas percevoir plus de 110 % de l'attribution par habitant perçue l'année précédente (sauf ceux ayant changé de catégorie au 1er janvier 2019 et les communautés de communes créées ex nihilo au 1er janvier 2017).

Le revers est que ces accroissements sont financés par une minoration de la DGF du bloc communal (dotation de compensation des EPCI et dotation forfaitaire des communes).

**Nouveauté du PLF 2020 :** La prise en compte des redevances d'assainissement dans le calcul du coefficient d'intégration fiscal (CIF) pour les communautés de communes prévue dès 2020 serait repoussée à 2026 (date butoir de prise en charge de la compétence assainissement par les communautés de communes)

Pour rappel, la loi de finances 2019 prévoyait la prise en compte dans le calcul du CIF, de la compétence distribution d'eau potable à compter de 2026 pour les EPCI.

A périmètre courant	PLF 2020 (en milliers €)	LFI 2019 (en milliers €)	Evolution LFI 2019 / PLF 2020
Dotations globales de fonctionnement (DGF)	26 801 527	26 948 048	-0,5%
Dotations spéciales pour le logement des instituteurs	8 250	11 028	-25,2%
Dotations de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000	73 500	-32,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 000 000	5 648 866	6,2%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 433 094	2 309 548	5,3%
Dotations élu local	75 006	65 006	15,4%
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de la Collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	62 897	40 976	53,5%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	466 783	491 877	-5,1%
Dotations départementales d'équipement des collèges	326 317	326 317	0,0%
Dotations régionales d'équipement scolaire	661 186	661 186	0,0%
Dotations globales de construction et d'équipement scolaire	2 686	2 686	0,0%
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 931 964	2 976 964	-1,5%

Les relations avec l'Etat pourraient aussi évoluer notamment via l'évolution de la structure de ses concours financiers. Pour assurer un équilibre financier global de la réforme actuellement impossible à terme avec le seul coefficient correcteur, il devrait soit creuser son déficit, soit aller puiser de nouveau dans les composantes de la DGF.

Selon les estimations d'associations d'élus et d'experts en finances, 150 millions d'euros devront être prélevés sur la dotation forfaitaire des communes, tandis que 100 millions supplémentaires pourraient être ponctionnés sur la dotation de compensation des EPCI ou la DCRTP.

### III- Bases fiscales :

Dans la continuité de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels au 1<sup>er</sup> janvier 2017 le PLF prévoit de poursuivre avec celles des locaux d'habitation utilisées dans le calcul des bases d'imposition des taxes locales. Ces valeurs locatives obsolètes se basent sur le loyer théorique annuel du marché locatif au 1<sup>er</sup> janvier 1970. Une revalorisation forfaitaire a lieu chaque année pour tenter d'atténuer l'absence de révision, mais l'objectif est de remettre de la cohérence avec le marché locatif actuel.

➤ + 0,9 % d'augmentation en 2020 (2,2% en 2019)

Le PLF 2020 prévoit :

- une révision initiale : il sera demandé aux propriétaires bailleurs de locaux d'habitation de déclarer les loyers au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023. Sur cette base, le Gouvernement présentera au Parlement un rapport, avant le 1<sup>er</sup> septembre 2024 pour identifier les impacts pour les contribuables, les collectivités territoriales et l'Etat ainsi que pour préciser la mise en oeuvre sur le marché locatif social. En 2025 de nouveaux secteurs géographiques et tarifs seront fixés sur la base des nouvelles valeurs locatives des locaux d'habitation. Les impositions établies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 tiendront compte de cette révision
  - Un dispositif de mise à jour des évaluations afin de tenir compte des valeurs du marché locatif et ainsi d'éviter une nouvelle obsolescence de ces valeurs. La mise à jour sera réalisée tous les 2 ans Ce dispositif est également proposé pour les locaux professionnels

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les collectivités publiques et les EPCI à fiscalité propre peuvent accorder des exonérations partielles ou totales de CET et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux PME exerçant une activité commerciale ou artisanale dans une ZRR. **L'exonération de CFE est automatique sauf si la collectivité la supprime par délibération.**

L'exonération est **automatique** et concerne l'ensemble de la CET (cotisation foncière des entreprises et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).

Sa durée est de 5 ans maximum. L'avantage fiscal ne peut pas dépasser 200 000 € sur 3 ans.

### IV- Evolutions comptables à prévoir : expérimentations dès 2020 pour les collectivités de plus de 3 500 habitants

A ce jour, toute collectivité territoriale doit produire, pour chaque exercice budgétaire, deux états financiers distincts : le compte administratif établi par l'ordonnateur et le compte de gestion élaboré par le comptable public, qui présente l'ensemble de la comptabilité patrimoniale.

A compter de 2020, comme amorcé par la loi de finances 2019, les collectivités volontaires pourront remplacer leurs traditionnels compte administratif et compte de gestion par un seul document, dénommé « compte financier unique » (CFU). Le gouvernement a lancé un appel à candidature auprès des grandes collectivités territoriales pour expérimenter ce nouveau mode de gestion. Pour expérimenter ce CFU, une première condition pour les candidates : adopter le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57.

Qui peut prétendre à cette expérimentation ?

L'expérimentation s'étale en plusieurs étapes nommées « vague 1 » et « vague 2 ». Elle intègre ainsi progressivement les collectivités qui se sont portées candidates auprès de la DGFIP avant juillet 2019 (les inscriptions sont closes).

**En juillet 2022, la DGFIP livrera un bilan de cette expérimentation au législateur. Si elle s'avère concluante, une généralisation du Compte Financier Unique est d'ores et déjà programmée pour l'exercice 2023.**

« La vague 1 » démarre à partir de 2020 et concernera les exercices 2020, 2021 et 2022. Elle portera sur les budgets relatifs à un service public à caractère administratif et restreints aux seules collectivités « dites de plus de 3500 habitants » (pour les EPCI, cette classification s'entend toujours en fonction de la population de la plus grosse commune membre). Actuellement soumis à la M14, ces budgets basculeront alors sous l'instruction M57 dès 2020.

« La vague 2 » démarrera à partir de 2021, pour les exercices 2021 et 2022. Elle élargit le cadre du Compte Financier Unique à tous les budgets des collectivités qui ont candidaté (hors M22). Au-delà des nouvelles collectivités de « plus de 3500 habitants » entrant dans l'expérimentation pour la parfaite, 2 autres typologies de budgets deviendront éligibles :

- les budgets M4 (SPIC et EPIC) qui disposeront d'une maquette CFU adaptée

- les budgets M14 des collectivités de moins de 3500 habitants qui basculeront vers une M57 simplifiée applicable dès le début de cette vague

L'objectif du gouvernement est de simplifier et uniformiser via un document comptable et une nomenclature unique : La M57 se veut simplement universelle. En effet, de par sa nomenclature et ses procédures comptables héritées des instructions M14 (échelon communal et intercommunal), M52 (départements) et M71 (régions), la M57 est applicable à tous les maillons territoriaux français.

### 3ème partie : Analyse financière rétrospective de la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne

#### I- Comptes administratifs : Ratios et agrégats

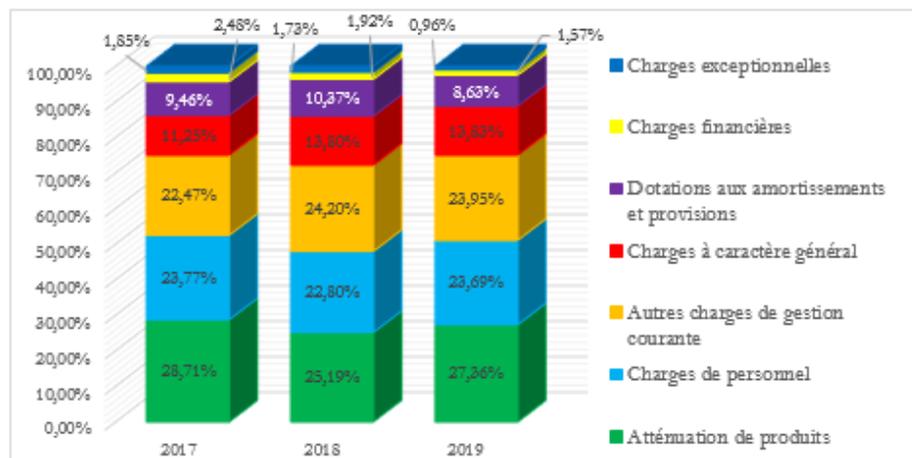
##### A- Budget Principal

##### 1) Section de Fonctionnement

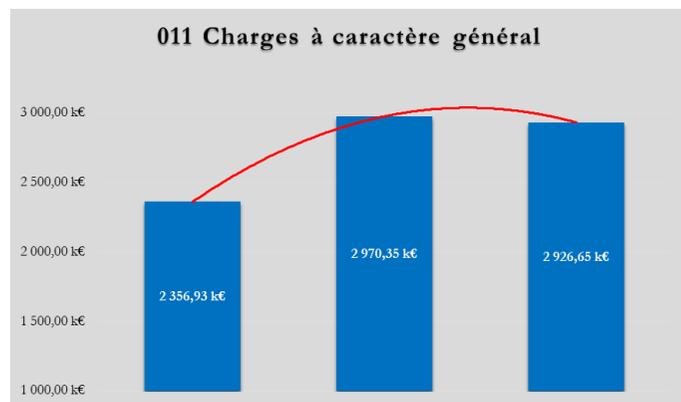
Les dépenses de fonctionnement par chapitre				
		CA 2017	CA 2018	CA projeté 2019
*011	Charges à caractère général	2 356 925,98 €	2 970 348,90 €	2 926 649,29 €
*012	Charges de personnel	4 980 965,23 €	4 909 973,73 €	5 012 000,00 €
*65	Charges de gestion courante	4 708 833,67 €	5 210 185,45 €	5 067 552,05 €
*66	Charges financières	520 333,99 €	412 456,86 €	333 000,00 €
*67	Charges exceptionnelles	388 622,72 €	371 882,97 €	203 427,00 €
*014	Atténuation de produits	6 015 582,45 €	5 423 553,78 €	5 788 000,00 €
*042	Amortissements	1 982 291,25 €	2 233 014,44 €	1 825 430,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>20 953 555,29 €</b>	<b>21 531 416,13 €</b>	<b>21 156 058,34 €</b>

Les recettes de fonctionnement par chapitre				
		CA 2017	CA 2018	CA projeté 2019
70	Produits des services	1 107 448,19 €	899 432,44 €	921 000,00 €
73	Fiscalité	16 909 860,17 €	17 411 254,39 €	17 717 000,00 €
74	Dotations	5 118 699,38 €	5 049 034,58 €	4 966 000,00 €
75	Revenus des immeubles	490 714,10 €	420 685,22 €	497 000,00 €
76	Produits financiers	1 163,45 €	657,59 €	410,00 €
77	Produits exceptionnels	107 703,75 €	167 385,64 €	212 847,00 €
*013	Atténuation de charges	74 022,08 €	62 226,92 €	28 213,00 €
*040	Amortissements	268 730,24 €	411 213,33 €	325 477,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>24 078 341,36 €</b>	<b>24 421 890,11 €</b>	<b>24 667 947,00 €</b>

### Structure des dépenses de fonctionnement par chapitre



#### ➤ Chapitre 011 : Charges à caractère général



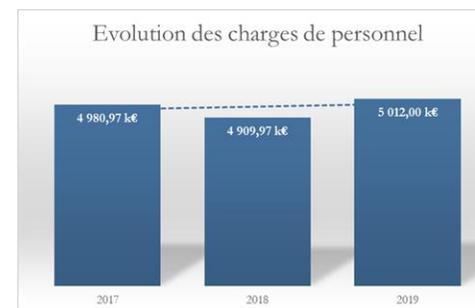
Les charges à caractère général sont maîtrisées en 2019. Elles sont même en léger recul par rapport à 2018. Cela s'explique par une clôture de l'exercice budgétaire plus précoce que la normale. De fait, cela impactera le budget 2020 malgré le rattachement des charges connues à ce jour. L'intégration du SMIVU de Bretenoux, au 1er janvier 2018, explique cette augmentation des dépenses de fonctionnement du fait de l'évolution du périmètre d'intervention en matière de voirie. Des prises de compétences sont venues alimenter ce chapitre tel que les gymnases et les piscines (180K€ de plus qu'en 2017).

Il reste des postes importants de charges qu'il convient d'investiguer comme la dépense énergétique et de combustible qui varie selon les années de 310 à 350 k€ par an. Le lancement du PCAET nous amène en ce sens afin d'être exemplaire sur notre démarche et aborder un ratio investissement / fonctionnement qui soit profitable.

L'année 2019 a également été une année de préparation de l'avenir avec une série de prestations d'études (audit organisationnel, études revitalisation de bourg-centre, plan climat énergie, diagnostic prise de compétences eau et assainissement etc..) qui ont pesé sur les postes des prestations de services et études et recherches à hauteur de 411 k€ en 2019, soit environ 12% de plus qu'en 2018 (à la date des présentes).

Les personnels communaux mis à disposition de CAUVALDOR ont également un coût supérieur à 2018 de l'ordre de 15%, soit environ 60 000 €. Il s'agit essentiellement de charges 2018 dont les titres ont été émis en 2019 par les communes (piscine de Souillac, MSAP de MARTEL).

#### ➤ Chapitre 012 : Charges de personnel



*Essentiellement, la variation des charges réelles en ce domaine correspond au compte 6455 Assurances risques statutaires.*

Le chapitre du personnel représente une part variable des dépenses de la section de fonctionnement :

% CHAPITRE 012 REALISE / TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	012 / TOTAL FONCTIONNEMENT 2018	012 / TOTAL FONCTIONNEMENT 2019
Budget principal	22.60 %	23.00 %
Budget annexe COLLECTE	17.90 %	17.10 %
Budget annexe GEMAPI	62.46 %	61.92 %
Budget annexe MARAIS de BONNEFONT	63.67 %	68.34 %
Budget annexe SPANC	77.98 %	78.48 %

Budget annexe CINEMA	41.85 %	41.97%
Budget annexe RESEAU de CHALEUR	3.71 %	3.07 %

En 2019, l'augmentation de la masse salariale est principalement liée à la mise en œuvre des préconisations de l'audit. Le nombre des emplois et des effectifs a ainsi évolué tout au long de l'exercice, et ce, pour mettre en adéquation le projet politique et les besoins opérationnels.

L'impact du phénomène « glissement – vieillesse – technicité » reste à la marge et il a été procédé à quelques avancements de grade en décembre 2019.

Les fonctions supports que sont les services finances, ressources humaines et les interventions techniques sont partiellement réaffectées aux budgets annexes afin d'avoir la valeur exacte du coût du service.

Le compte dédié à la formation a été abondé des demandes émanant des services (hors CNFPT) : conférences, journées d'actualités statutaires ou réglementaires, caces, fimo, premiers secours, sécurité et santé au travail, manipulation d'extincteurs, perfectionnement informatique (logiciels spécialisés) ...

Le contrat d'assurance statutaire a été renégocié pour la période de 2019 à 2022 la même somme a été provisionnée afin de garantir le risque (130 K€ en 2017 / 2018 – 20 K€ en 2019).

Au niveau national, le salaire médian<sup>1</sup> mensuel est de 1 710 € nets, mais il diffère selon le statut, la catégorie socioprofessionnelle et le sexe. Pour Cauvaldor, le salaire médian est de 1 655 € nets, soit 3.22 % en dessous de la référence nationale.

<sup>1</sup> salaire médian : classement par ordre croissant et scission en deux groupes (50% salaires les plus élevés et 50% salaires les moins élevés).

### Le chapitre 012 par budget

BUDGET PRINCIPAL : 84 titulaires + 8 stagiaires + 2 agents en C.D.I. + 33 contractuels (permanents, en accroissement temporaire ou en remplacement d'agents titulaires indisponibles)  
+ 3 agents en contrat d'accompagnement dans l'emploi + 11 vacataires / guides conférenciers pour le P.A.H.

Réalisé 2017*	Réalisé 2018	Evolution n-1	Réalisé 2019	Evolution n-1
5 158 184	4 909 938	- 4.81 %	5 049 612	+ 2.84 %

\* création du budget annexe GEMAPI

Comme mentionné précédemment, le budget principal a vécu des mouvements en personnel conséquents en 2019. L'organisation des nouvelles directions se trouve ainsi finalisée en fin d'année. Avec la nouvelle dénomination des services, leur rattachement sur les D.G. et la présentation du nouvel organigramme, cette transition sera encore prégnante en 2020.

Les écarts relevés entre le prévisionnel et le réalisé 2019 sont explicités ainsi :

Pour l'ensemble des directions, les postes d'assistance administrative provisionnés à hauteur de 160 k€ n'ont pas été réalisés. En effet, les candidatures internes pour occuper ces missions ont été validées par le jury.

#### Direction générale des services

- **Développement** : remplacement d'un agent prévu sur 7 mois et non réalisé (-20 k€)
- **Communication** : remplacement de l'agent chargé du volet rédactionnel réalisé en septembre 2019 alors que prévu en année pleine – nouvelle organisation entre communication interne et communication externe. Un « recrutement » a été réalisé également par la voie de l'apprentissage (-28 k€).
- **Cyberbases** : transfert d'un contrat vers le cias à compter de juin 2019 (-14 k€) comme deux autres postes qui avaient été budgétés en lien avec cette compétence ( - 2 CIAS pour 31 k€) . Le report du projet FAB LAB impacte également les prévisions (- 28 k€).
- **Project manager** : pas de recrutement suite à l'appel à candidatures (-41 k€ pour 8 mois)

#### Direction générale des services supports

- **Administration générale** : Des recrutements sont intervenus depuis septembre 2019 en remplacement d'agents et de la création du service « moyens généraux ».
- **Finances – fiscalité** : Transfert d'un poste du service « finances – fiscalité » vers la direction générale des services. Non recrutement d'une assistance administrative et d'un agent supplémentaire prévus sur 8 et 9 mois (-42 k€). En l'occurrence, Un poste a été mutualisé entre l'assistante de Direction et un poste d'agent comptable.
- **Ressources humaines** : recrutement pour soutien administratif non réalisé et ventilation partielle des agents sur cette activité / transfert sur d'autres thématiques en tant que services supports (-19 k€).

#### Direction générale des services à la population

- **ALSH** : départs volontaires d'agents non remplacés sur des emplois directs - Appel à une association intermédiaire pour les postes d'animation et d'agent d'entretien des locaux. La mise à disposition d'agents communaux provisionnée sur 1 an et demi (rappel) n'est réalisée que partiellement.
- **Crèche de Martel** : démission de la directrice en novembre 2019 plus un départ à la retraite et nouvelle organisation du service (-18 k€)
- **Enfance et jeunesse** : recrutement d'un poste de responsable de service non réalisé car un positionnement interne a été validé (-35 k€)
- **Sites sportifs** : non recrutement d'un agent dédié – 25 k€ sur 9 mois
- **Piscines** : moins de recrutements en direct pour la saison 2019, appel à l'association Prosport et mise à disposition des communes plus importants. Des facturations cumulées des exercices 2018 et 2019 viennent aussi réduire l'écart prévisionnel – réalisé (+ 40 k€).
- **Patrimoine** : report du projet Pat'mobile – 21.2 k€ pour 8 mois

#### Direction générale de l'aménagement de l'espace

- **Ads** : remplacement du responsable de service réalisé par mobilité interne et mouvements internes (-25 k€)
- La modification d'un agent sur un autre service interne à cette direction n'a pas d'impact financier, il s'agit uniquement d'une nouvelle affectation.

#### Direction générale des services techniques

- **Bâtiments** : non recrutement d'un agent de terrain prévu sur 9 mois -20 k€, mais recrutement d'un second technicien en charge de la maîtrise d'ouvrage :+ 18 k€ sur 6 mois
- **Services techniques** : Certains postes ont été affectés à 100 % sur ce volet alors que l'imputation comptable a ensuite été répartie sur toutes les thématiques de cette direction, ce qui justifie les écarts entre le prévisionnel et le réalisé.

- Non appel de frais de mutualisations par les communes ou associations à hauteur de 110 k€.

- Le nombre d'agents mentionné sur ce budget comptabilise les agents recrutés pour les activités

saisonniers (piscines, accueils de loisirs sans hébergement principalement) et les remplacements ponctuels. La majorité des emplois est basée sur des temps complets, à l'exception des agents techniques affectés à l'entretien des locaux. Des temps partiels ou des disponibilités totales de droit ou sur autorisation ont été effectuées ou reconduites.

- Des stagiaires de l'enseignement et BAFA interviennent également dans des différents domaines d'activité : culture, patrimoine, activités sportives, système d'information, urbanisme centre social et culturel, accueil de loisirs (enfants et ados)...

**BUDGET ANNEXE COLLECTE : 27 agents en 2019 (23 titulaires + 1 stagiaire + 1 agent en emploi aidé + 2 agents en contrat de droit public)**

Réalisé 2017	Réalisé 2018	Evolution n-1	Réalisé 2019	Evolution n-1
925 210	956 062	3.33 %	969 614	+ 1.42 %

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 4 nominations directes ont été réalisées (échéances de marchés publics sur les secteurs de VAYRAC et MARTEL). Au cours de cette même année : la réorganisation des collectes en nombre et par secteur a été mise en œuvre. Un agent est parti à la retraite fin 2017 avec solde de sa situation début 2018.

- En 2018, 11 agents sont intervenus pour des remplacements et des accroissements temporaires (augmentation du nombre et de la durée sur les différents secteurs) + intégration d'un agent contractuel 6 mois sur ce budget (affecté au principal en 2017) – intervention par initiatives emploi (remplacement ponctuel) : 5,4 k€.

- En 2019, comme pour le budget principal, des mouvements de personne sont intervenus : départ à la retraite d'un agent au 29 janvier et recrutement d'un agent pour son remplacement (début de carrière – 12k€), nomination d'un agent début janvier et titularisation d'un autre en juin 2019.

- Des emplois saisonniers pour les deux mois d'été et pour les vacances de fin d'année sont venus compléter les équipes permanentes.

- Des absences pour raison médicale viennent également minorer le coût chargé de cette activité. Un agent a sollicité une disponibilité pour suivi de conjoint à compter du mois de septembre, son poste vacant est occupé par un agent contractuel (premiers grade et échelon de catégorie C).

- La ventilation des agents par transfert du budget principal fait l'objet d'un ajustement (assistante administrative et responsables de thématiques).

Ce budget annexe (2<sup>ème</sup> de la communauté en personnel) a fait l'objet d'une provision pour garantir le risque maladie de ses agents : 25 k€ non réalisés.

**BUDGET ANNEXE GEMAPI : 6 agents en 2019 (2 titulaires – 1 agent en C.D.I. – 3 autres contractuels)**

Réalisé 2017	Réalisé 2018	Evolution n-1	Réalisé 2019	Evolution n-1
321 368	301 784	-6.09 %	288 842	- 4.29 %

- Les agents étaient précédemment rattachés au budget du SMPVD et ensuite au principal de la communauté. En janvier 2018, un technicien rivière a démissionné. La perception d'indemnités journalières en 2017 et 2018 (5 445 € et 664 €) modifie aussi le coût réel des agents.

- En 2019 : remplacement d'un technicien rivière (prévu en année pleine – recrutement sur 8 mois) pour les missions de terrain et changement de grade/catégorie hiérarchique de la chargée de mission PAPI (technicien principal 1<sup>ère</sup> classe en ingénieur). 2 stagiaires de l'enseignement sont intervenus au cours de

l'année sur des périodes de 3 et 6 mois.

**BUDGET ANNEXE MARAIS de BONNEFONT : 2 agents titulaires en 2019 dont 1 à temps non complet (20 h semaine)**

Réalisé 2017	Réalisé 2018	Evolution n-1	Réalisé 2019	Evolution n-1
64 719	73 570	13.68%	72 120	-1.97 %

- Nouvelle répartition des agents administratifs et techniques participant au fonctionnement de cette thématique. Cet ajustement du compte 6215 varie selon les besoins du terrain et les financements alloués à cette activité (- 7 700 € entre le provisionnel et le réalisé).

- Annuellement, il est programmé l'intervention de stagiaires de l'enseignement respectivement (3 en 2019 pour des périodes de 2 mois, 3 mois et 6 mois).

**BUDGET ANNEXE SPANC : 5 agents dont 3 à temps non complet (80%) en 2019 et 1 contractuel**

Réalisé 2017	Réalisé 2018	Evolution n-1	Réalisé 2019	Evolution n-1
114 821	149 290	30.02%	147 465	-1.22 %

- Recrutement de 2 agents en cours d'année 2017 lié à l'extension du périmètre de la compétence (avril et juillet) et départ d'un agent à 28h semaine en octobre 2018.

- En 2019 : intégration directe du 4<sup>ème</sup> agent à temps partiel (anciennement affecté au budget principal) et remplacement du 5<sup>ème</sup> agent au mois d'avril (prévu en année pleine sur le budget).

Conformément aux conclusions de l'audit, un responsable intermédiaire vient encadrer cette équipe (positionnement interne).

La répartition des fonctions supports dédiées au fonctionnement de ce service fait l'objet d'actualisation régulière, d'où l'écart entre le provisionnel et le réalisé (compte 6215).

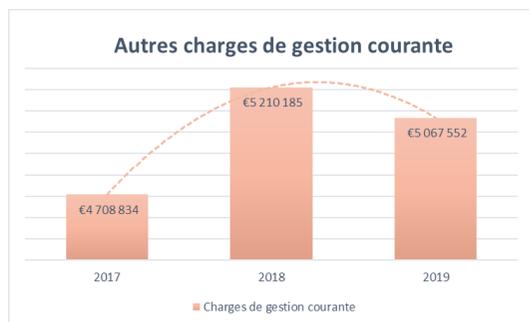
**BUDGET ANNEXE CINEMA : 1 agent titulaire à temps complet + 2 agents contractuels à temps non complet (1 à 30 h/semaine + 1 à 5 h/semaine) en 2019 – 1 remplacement**

Réalisé 2017	Réalisé 2018	Evolution n-1	Réalisé 2019	Evolution n-1
65 702	69 040	5.08 %	74 821	8.37 %

- En avril 2018, titularisation d'un agent en CDI (sélection professionnelle et reprise des services antérieurs) et non renouvellement d'un contrat en octobre 2018 (à la demande de l'agent) et scission de son poste en deux temps non complets.

- Un agent titulaire a fait l'objet d'un remplacement à 28 h sur le dernier trimestre 2019. Ce temps de travail a été complété par un collègue afin de pallier cette absence.

➤ **Chapitre 065 : Autres charges de gestion courantes**

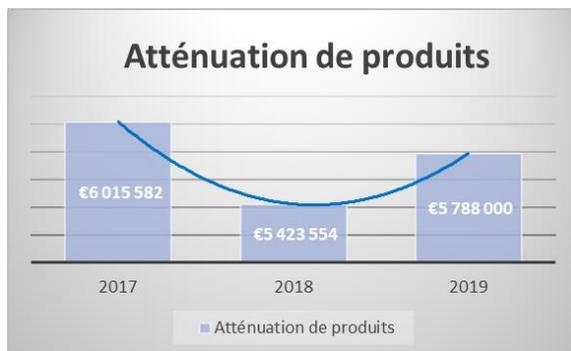


Le chapitre des autres charges de gestion courantes est le 3ème plus important de Cauvaldor. C'est un choix politique fort de la part des élus communautaires afin de soutenir l'économie locale, le développement du numérique (85K€), l'offre de la petite enfance, le CIAS (+60K€ depuis 2017), ainsi que les activités culturelles (le soutien à nos écoles de musique +30K€), et sportives (+25K€).

Les subventions aux structures de la petite enfance et accueils de loisirs ont augmenté de plus de 180K€ depuis 2017. Les associations du territoire se sont retrouvées en difficulté financière depuis l'arrêt des contrats aidés. C'est un peu plus d'un million d'euros qui sont donc versés à ces associations chaque année, cela nécessite une véritable cogestion sur cette thématique comme tendent à le faire les dialogues de gestion que la CAF nous incite à mettre en place avec chacune de ces structures.

Cependant, ce chapitre est en baisse à cause du changement d'article comptable du reversement de la taxe de séjour à l'Office du Tourisme en cours d'année (389K€ qui ont basculés au chapitre 014)

➤ **Chapitre 014 : Atténuation de produits**



Comme vu précédemment, ce chapitre est reparti à la hausse de près de 360K€ à cause du reversement de la taxe de séjour, maintenant impactée sur ce chapitre.

2ème chapitre le plus important, dans lequel on retrouve les attributions de compensations versées aux communes ainsi que le FNGIR (2 082K€ / an)

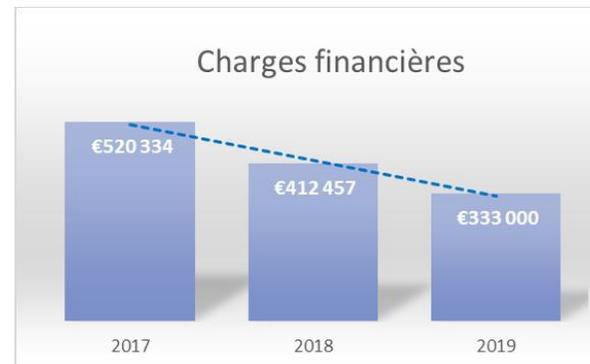
On retrouve l'impact des transferts de charges successifs depuis 2017 au niveau des attributions de compensations (-553K€).

➤ **Chapitre 66 : Charges financières**

Grâce au contexte économique actuel, les charges financières continuent leur recul.

La dette de Cauvaldor est composée à 90% d'emprunts à taux fixes et 10% à taux variables (répartition du capital). Cette année encore, huit emprunts sont arrivés à leur terme avec un taux d'intérêt moyen de 4%. Les emprunts souscrits depuis 2017 génèrent moins de charges financières. Egalement, les échéanciers des emprunts les plus anciens avançant dans le temps, la part des intérêts payés à l'échéance se réduit naturellement.

Les emprunts à taux variables connaissent encore une baisse de leur taux d'intérêts, d'ailleurs certains sont actuellement à taux 0.



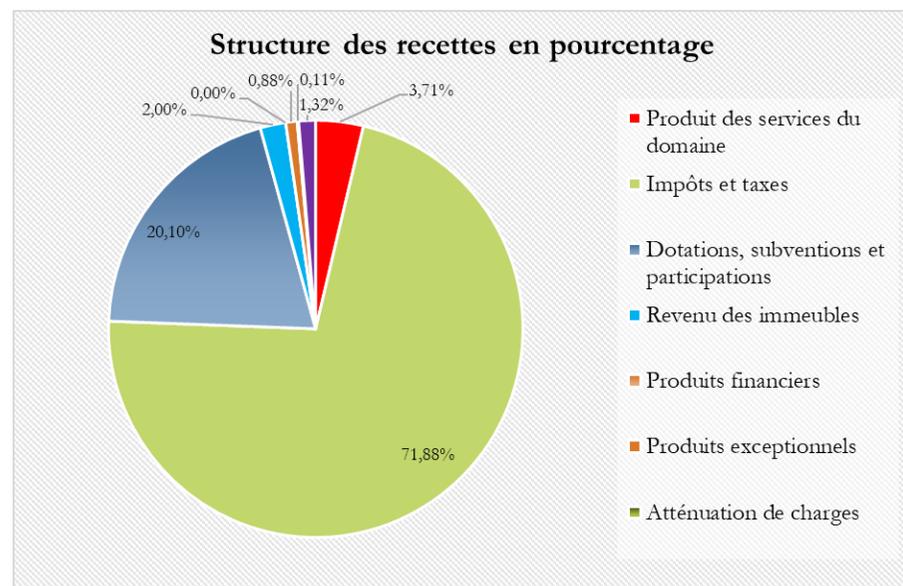
➤ **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**

C'est le chapitre dans lequel on retrouve les subventions aux budgets annexes. Ce chapitre est également en baisse car la subvention de 280K€ n'a pas été versée au budget annexe GEMAPI. En effet, le produit de cette taxe a été directement encaissé sur le budget annexe.

A noter les augmentations des subventions d'équilibre pour les budgets Marais de Bonnefont, le Cinéma, et l'hôtel Entreprise La Perrière (cf partie B).

L'année prochaine, avec la création du syndicat, cette contribution devra être inscrite au chapitre 65 en dépense mais aussi en recette au titre de la fiscalité.

### Structure des recettes de fonctionnement par chapitre



Le poids du chapitre de la fiscalité prédomine et permet d'assurer l'autonomie de la collectivité dans le prolongement de l'article 72-2 de la constitution qui attribue une autonomie financière aux collectivités locales et leurs groupements.

Ce chapitre est en augmentation de 350K€ par rapport à 2018 grâce à l'effet bases (+2,2%) ainsi qu'une évolution de la part intercommunale du FPIC grâce au CIF réel de 0,47 contre 0,36 en 2018.

✓ + 178K€ par rapport à 2018

Malgré tout, cette recette est en sursis chaque année depuis 2017. Une stratégie doit s'opérer pour répondre aux enjeux à venir et faire face à la dégradation de notre effort fiscal du territoire au titre du FPIC. (Cf partie II).

Avec une progression de 2,66% des produits de fiscalité locale directe, la dynamique reste profitable pour CAUVALDOR sur le foncier. On remarque toutefois une relative stabilité des produits de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), recette fiscale qui est davantage sujet à variation. On remarque

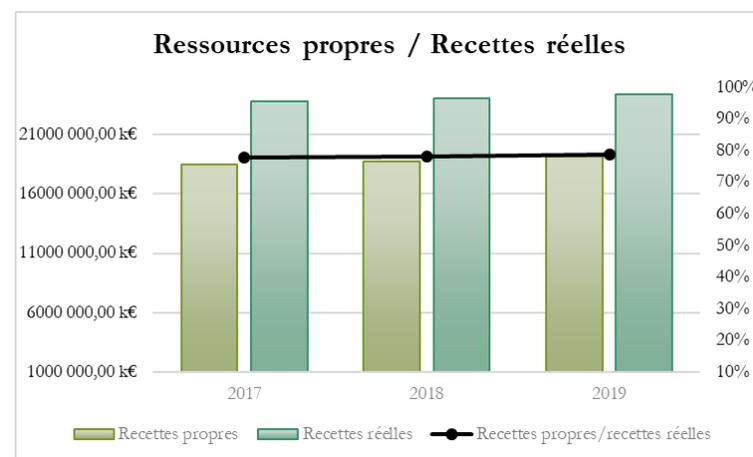
également une baisse sensible des produits de TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) de près de 12% (60 000 €).

Le contexte de contrainte budgétaire renforcé – sous l'effet notamment de la baisse des dotations de l'État – contraint les collectivités à s'intéresser de très près aux produits fiscaux. Ils constituaient la première source de revenus. Les connaître avec précision est un préalable nécessaire à l'optimisation de leur rendement et, ce faisant, la possibilité d'assurer, dans un cadre pluriannuel, une stabilité budgétaire. Mobiliser d'autres leviers (l'optimisation des bases par exemple) implique d'avoir une connaissance exhaustive et précise de la structure fiscale de son territoire. Et aussi ne plus dépendre des seules données des services fiscaux, même si une collaboration est à rechercher à cet effet.

Il convient de noter que les produits des services sont en nette hausse (+ de 10%) avec principalement un meilleur recouvrement des recettes des familles sur le périscolaire et une recette liée à une ré-imputation des loyers de la gendarmerie de Saint Céré au bon article comptable.

Concernant les recettes des autres organismes, si la progression de ces recettes liées à la génération de flux est à noter sur 2019 ainsi que des régularisations, il convient de noter que le désengagement de la MSA du contrat Enfance Jeunesse est un coup dur, soit une perte de 60 000 € par an d'un partenaire qui a incité à créer des structures Enfance et Jeunesse.

Un point sur les dotations est précisé plus loin.



**Le taux des ressources propres de la collectivité par rapport à ses recettes réelles est 79%.**

Le chapitre des produits de services représente 921K€ en 2019, soit une légère augmentation par rapport à 2018 (+22K€). Les revenus des immeubles augmentent également grâce :

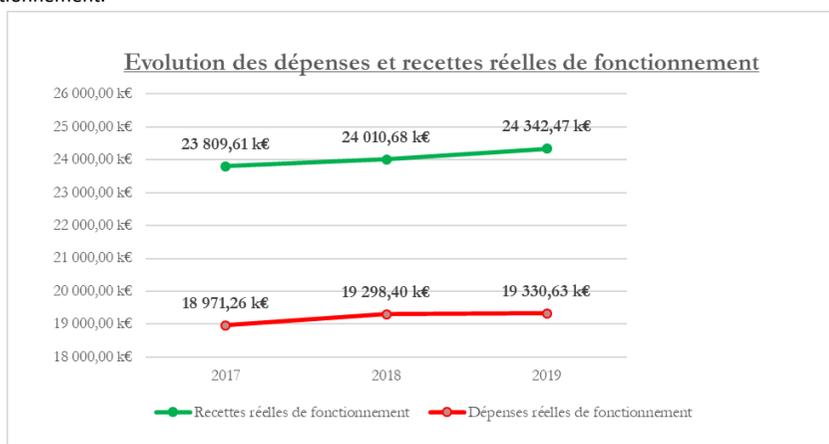
- au recouvrement des loyers de la zone industrielle de Biars sur Cère / Gagnac sur Cère : soit 100K€ cette année.
- Une année pleine de loyers à la MSP de Souillac : +33K€

Malgré ces recettes supplémentaires, ce chapitre a connu une baisse de recette de 60K€ :

- 50K€ de loyer de la gendarmerie de St Céré (2<sup>ème</sup> semestre encaissé par la commune)
- 10K€ de recettes en moins car deux logements sont actuellement vacants (Teyssieu et Gagnac sur Cère)

### Bilan de la section de fonctionnement : Ratio et épargnes

L'effet ciseau est maîtrisé : les recettes de fonctionnement augmentent plus vite que les dépenses de fonctionnement.



L'objectif est de maintenir cette dynamique de façon à augmenter notre niveau d'épargne :

- ✓ L'épargne de gestion : excédent des recettes réelles de fonctionnement - les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette réalisé sur l'exercice N.

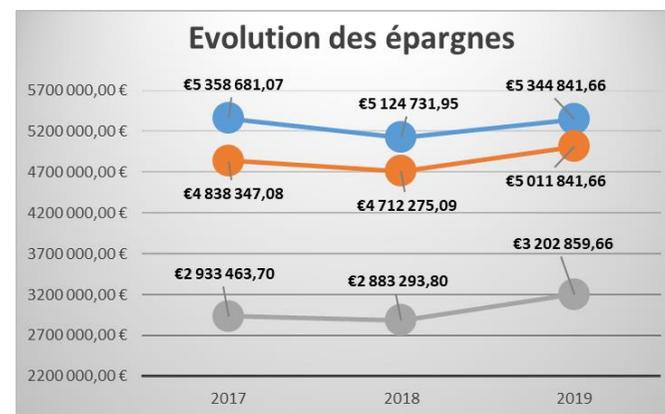
	2017	2018	2019
Recettes réelles de fonctionnement	23 809 611,12 €	24 010 676,78 €	24 342 470,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement hors dette	18 450 930,05 €	18 885 944,83 €	18 997 628,34 €
<b>Epargne de gestion</b>	<b>5 358 681,07 €</b>	<b>5 124 731,95 €</b>	<b>5 344 841,66 €</b>

- ✓ L'épargne brute à laquelle on rajoute les charges d'intérêts.

	2017	2018	2019
Intérêts de la dette	520 333,99 €	412 456,86 €	333 000,00 €
<b>Epargne Brute</b>	<b>4 838 347,08 €</b>	<b>4 712 275,09 €</b>	<b>5 011 841,66 €</b>

- ✓ L'épargne nette : épargne brute après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

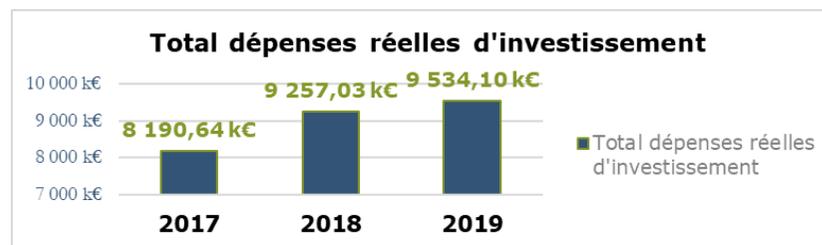
	2017	2018	2019
Remboursement du capital de la dette	1 904 883,38 €	1 828 981,29 €	1 808 982,00 €
<b>Epargne nette</b>	<b>2 933 463,70 €</b>	<b>2 883 293,80 €</b>	<b>3 202 859,66 €</b>



Cette épargne nette est la garantie de financement des dépenses d'investissement.

### 2) La section d'investissement

La volonté de Cauvaldor est d'être une collectivité tournée vers l'investissement : Les dépenses d'investissements sont en hausses encore cette année.

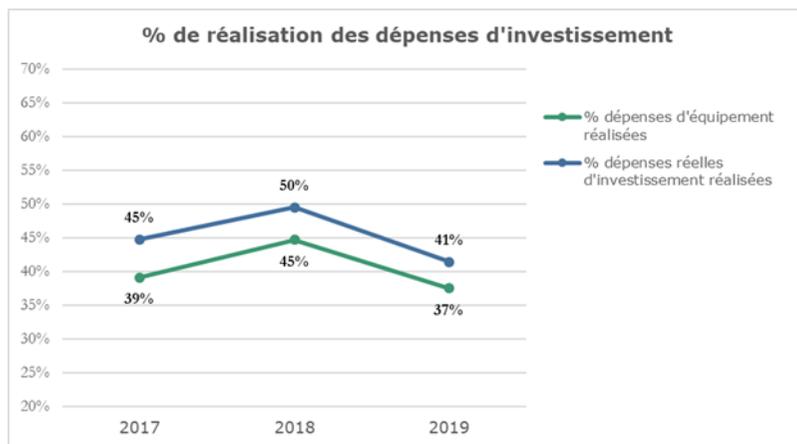


Le budget de la section d'investissement est très ambitieux, avec 113 opérations d'équipements réparties comme suit :

- Programmes récurrents (voirie annuelle, fonds de concours, le numérique)
- Programmes de travaux d'entretien des structures existantes

- Nouveaux projets et réhabilitations de l'existant (Office de tourisme de Rocamadour, les Cœurs de Villages, la Crèche du Vignon en Quercy...)

Le ratio de réalisation des dépenses d'investissement reste cependant assez faible comme le démontre le graphique ci-dessous :



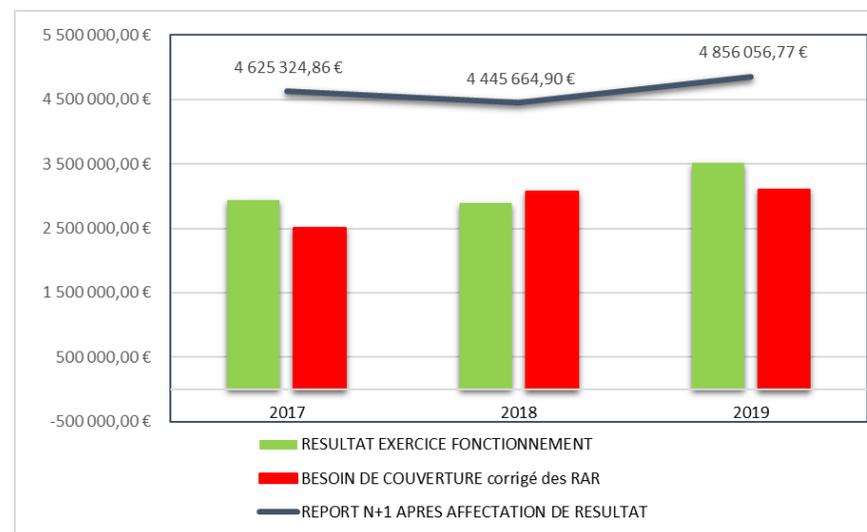
L'objectif est d'améliorer ce ratio de façon à construire la section d'investissement prévisionnelle au plus près du futur compte administratif pour ne pas mobiliser des crédits inutilement au détriment des projets prêts à démarrer.

#### Résultat de clôture : Un résultat de clôture stable

RESULTAT EXERCICE DEPENSES INVESTISSEMENT		10 414 268,44 €
RESULTAT EXERCICE RECETTES INVESTISSEMENT		8 686 428,18 €
<i>*001 Déficit reporté</i>		3 471 462,10 €
<b>RESULTAT CUMULE DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>13 885 730,54 €</b>
<b>RESULTAT CUMULE RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>8 686 428,18 €</b>
<b>RESULTAT CUMULE SECTION INVESTISSEMENT</b>	-	<b>5 199 302,36 €</b>
<b>SOLDE DES RAR</b>		<b>2 097 805,57 €</b>
<b>BESOIN DE COUVERTURE corrigé des RAR</b>	-	<b>3 101 496,79 €</b>

	2017	2018	2019
<b>RESULTAT CUMULE SECTION INVESTISSEMENT</b>	- 1 978 268,28 €	- 3 471 462,10 €	- 5 199 302,36 €
SOLDE DES RAR	- 531 414,08 €	401 389,48 €	2 097 805,57 €
<b>BESOIN DE COUVERTURE corrigé des RAR</b>	<b>2 509 682,36 €</b>	<b>3 070 072,62 €</b>	<b>3 101 496,79 €</b>
RESULTAT EXERCICE FONCTIONNEMENT	2 940 770,39 €	2 890 412,66 €	3 511 888,66 €
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT	7 135 007,22 €	7 515 737,52 €	7 957 553,56 €
<b>REPORT N+1 APRES AFFECTATION DE RESULTAT</b>	<b>4 625 324,86 €</b>	<b>4 445 664,90 €</b>	<b>4 856 056,77 €</b>

Le déficit de clôture de la section d'investissement est stable. Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement est en hausse. L'objectif est de poursuivre dans ce sens afin de se maintenir au-dessus du point d'équilibre et éviter tout « effet de ciseau ». En 2018, pour couvrir le déficit de la section d'investissement, Cauvaldor a « pioché » dans son épargne. Cette année, le résultat reporté sera amélioré



B- Les budgets annexes

- Les budgets transversaux

Collecte des ordures ménagères :

		fonctionnement			Investissement			Clôture
		Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé	Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé	
OM	2017	448 089,50 €	395 704,88 €	843 794,38 €	140 448,51 €	11 552,66 €	152 001,17 €	995 795,55 €
	2018	843 315,68 €	247 520,69 €	1 090 836,37 €	152 001,17 €	651 643,23 €	803 644,40 €	1 560 133,71 €
	2019	1 090 836,37 €	-3 862,91 €	1 086 973,46 €	803 644,40 €	-69 251,14 €	734 393,26 €	1 822 311,52 €

Le résultat de l'exercice actuel de la section de fonctionnement est déficitaire. Il devrait être à l'équilibre après la réception des rôles fiscaux supplémentaires de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cependant la dégradation du résultat est évidente et résulte de l'augmentation de la contribution de Cauvaldor à l'encontre du SYDED : **+ 303 K€ par rapport à 2018**

SPANC :

		fonctionnement			Investissement			Restes à réaliser	Clôture
		Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé	Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé		
spanc CAUVALDOR	2017	48 187,62 €	-5 213,40 €	42 974,22 €	58 196,76 €	-37 430,10 €	20 766,66 €	63 740,88 €	
	2018	42 974,22 €	-32 590,43 €	10 383,79 €	32 163,06 €	20 075,47 €	52 238,53 €	62 622,32 €	
	2019	10 383,79 €	15 184,69 €	25 568,48 €	52 238,53 €	20 086,33 €	72 324,86 €	97 893,34 €	

Ce budget présente un meilleur bilan qu'en 2018 qui est dû au maintien des charges de fonctionnement et une augmentation des produits de services : **+ 62K€ soit une augmentation de 56%**. Cette augmentation est liée à la restructuration du service avec 4 techniciens qui est maintenant dans son « rythme de croisière » pour assurer les contrôles des installations sur le territoire.

GEMAPI :

		fonctionnement			Investissement			Clôture
		Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé	Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé	

En cours de constitution et lien avec le futur syndicat mixte.

- **Les budgets de services**

**Budget annexe Activités et Services de Proximité** : assujetti à la TVA (M40). Budget créé en 2005.

Il retrace les dépenses de fonctionnement et d'investissement lié à des services de proximité et de santé : bascule publique de pesage à Thégra et maison de santé à Alvignac. Le budget fait l'objet de recettes liées au versement des loyers du centre de soins et maison de santé.

Budget déficitaire, il a fait l'objet d'une subvention exceptionnelle versée par le budget principal. Celle-ci est stable.

		fonctionnement			Investissement			Restes à réaliser	Clôture
		Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé	Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé		
ASP	2017	11 928,21 €	-5 824,14 €	6 104,07 €	-21 026,03 €	25 267,87 €	4 241,84 €		10 345,91 €
	2018	6 104,07 €	-3 659,58 €	2 444,49 €	4 241,84 €	9 891,68 €	14 133,52 €	-1 620,00 €	14 958,01 €
	2019	2 444,49 €	901,20 €	3 345,69 €	14 133,52 €	3 364,54 €	17 498,06 €		20 843,75 €

**Marais de Bonnefont – Réserve Naturelle Régionale** : assujetti à la TVA (M40). Budget créé en 2003.

Il retrace les dépenses de fonctionnement et d'investissement lié au marais de Bonnefont, zone humide classée Réserve Naturelle Régionale depuis 2011. Le site a fait l'objet d'aménagements avec caillebotis pour visites guidées et/ou libres. La collectivité emploie deux agents pour la gestion et l'animation du site. Budget déficitaire, il a fait l'objet d'une subventions exceptionnelle versée par le budget principal.

Celle-ci a fortement augmenté par rapport à 2019. (Cf bilan subventions équilibrés)

		fonctionnement			Investissement			Restes à réaliser	Clôture
		Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé	Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé		
MARAIS DE BONNEFONT	2017	26 312,28 €	12 091,81 €	38 404,09 €	-21 837,94 €	5 623,61 €	-16 214,33 €		22 189,76 €
	2018	23 319,76 €	-11 019,43 €	12 300,33 €	-16 214,33 €	4 234,64 €	-11 979,69 €	107,00 €	427,64 €
	2019	427,64 €	53 418,81 €	53 846,45 €	-11 979,69 €	-5 029,57 €	-17 009,26 €	11 002,50 €	47 839,69 €

**Archéosite des Fieux à Miers** : Budget annexe assujetti à la TVA (M40). Budget créé en 2001.

Il retrace les dépenses de fonctionnement et d'investissement lié au site des Fieux, site archéologique majeur du Nord du Lot. Le site est actuellement en gestion par convention avec l'association Flint's Lot. (Versement d'une subvention) Budget déficitaire qui fait l'objet d'une subvention exceptionnelle versée par le budget principal.

		fonctionnement			Investissement			Restes à réaliser	Clôture
		Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé	Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé		
ARCHEOSITE DES FIEUX	2017	6 227,82 €	0,00 €	6 227,82 €	-11 878,82 €	16 053,79 €	4 174,97 €		10 402,79 €
	2018	6 227,82 €	4 707,94 €	10 935,76 €	4 174,97 €	-2 393,89 €	1 781,08 €		12 716,84 €
	2019	10 935,76 €	3 227,58 €	14 163,34 €	1 781,08 €	-32 550,59 €	-30 769,51 €	77 685,00 €	61 078,83 €

**Le réseau de chaleur de Gramat** : Budget annexe assujetti à la TVA (M40).

Le budget s'équilibre par sa propre activité en fonctionnement et finance des menus travaux en section d'investissement. La réhabilitation de la structure va être effectuée (Cf partie 4)

		fonctionnement			Investissement			Restes à réaliser	Clôture
		Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé	Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé		
RESEAU DE CHALEUR	2017	20334,14	6122,44	26 456,58 €	1849,58	5298,24	7 147,82 €		33 604,40 €
	2018	25 288,43 €	-2137,4	23 151,03 €	7 147,82 €	3638,16	10 785,98 €		33 937,01 €
	2019	23 151,03 €	-690,73	22 460,30 €	10 785,98 €	-2330,05	8 455,93 €		30 916,23 €

#### Budget annexe – Energie photovoltaïque

Lors de la reconstruction des ateliers techniques, la communauté de communes du Pays de Souillac Rocamadour a souhaité équiper la toiture de ce bâtiment de panneaux photovoltaïques. L'énergie produite est revendue à EDF obligation d'achat solaire au prix de 0,635 c€/kwh.

Ce budget ne comporte qu'une section de fonctionnement avec :

- en dépenses, l'entretien des panneaux et un loyer versé au budget principal pour « l'occupation » de la toiture,
- en recettes, la vente de la production d'énergie solaire.

		fonctionnement			Investissement			Restes à réaliser	Clôture
		Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé	Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé		
PHOTOVOLTAIQUE	2017	8035,32	-1751,43	6 283,89 €	0	0,00 €	0,00 €		6 283,89 €
	2018	6 283,89 €	357,75	6 641,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		6 641,64 €
	2019	6 641,64 €	768,14	7 409,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		7 409,78 €

**Le budget annexe du Cinéma Robert Doisneau** : Budget assujetti à la TVA

Le cinéma, classé Art et essai », est équipé pour la projection numérique et 3 D avec une salle climatisée équipée de 231 fauteuils et des emplacements pour personnes à mobilité réduite. 1 agent à temps complet ainsi que 2 agents à mi-temps assurent la gestion, la projection, les animations et programmations du service. Budget déficitaire qui fait l'objet d'une subvention exceptionnelle versée par le budget principal.

		fonctionnement			Investissement			Restes à réaliser	Clôture
		Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé	Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé		
CINEMA	2017	300,00 €	4 491,67 €	4 791,67 €	-9 485,77 €	10 981,31 €	1 495,54 €		6 287,21 €
	2018	4 791,67 €	-1 667,66 €	3 124,01 €	1 495,54 €	1 837,23 €	3 332,77 €		6 456,78 €
	2019	3 124,01 €	13 390,75 €	16 514,76 €	3 332,77 €	1 378,45 €	4 711,22 €		21 225,98 €

**Le budget de gestion du site d'Uxellodunum** : Budget annexe de Cauvaldor créé en 2019, suite à la dissolution du syndicat. Ce budget retrace l'activité de ce site qui est financé par une subvention d'équilibre composée de l'ancienne contribution de la Communauté de Communes ainsi que le reversement des attributions de compensations des communes qui adhéraient au syndicat (Martel et St Denis Les Martel)

		fonctionnement			Investissement			Restes à réaliser	Clôture
		Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé	Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé		
UXELLODUNUM	2018	441,57 €	-591,24 €	-149,67 €	26 997,66 €	-12 784,55 €	14 213,11 €	-8 141,57 €	5 921,87 €
	2019	-149,67 €	2 905,11 €	2 755,44 €	14 213,11 €	2 209,35 €	16 422,46 €	-3 420,00 €	15 757,90 €

- **Les Ateliers Relais**

Ces projets font chacun l'objet d'un budget annexe assujéti à la TVA. Par le biais de la formule des ateliers-relais, le montant de la dépense est intégralement couvert par les loyers dont s'acquittent les entreprises bénéficiaires des constructions.

En 2020, le budget ZAC Duc Cavagnac n'existera plus. La clôture de ce budget annexe au 31 décembre 2019 a été voté le conseil communautaire du 9 décembre 2019

L'atelier relais Plume du Causse est en cours de conception, les travaux seront terminés en 2020. Le montant du loyer sera déterminé en fonction.

		fonctionnement			Investissement			Résultat RAR	Clôture avec RAR
		Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé	Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé		
<b>ATELIERS RELAIS</b>									
CASTEL VIANDES	2017	3 100,46 €	335,17 €	3 435,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		3 435,63 €
	2018	3 435,63 €	248,45 €	3 684,08 €	0,00 €	-2,67 €	-2,67 €		3 681,41 €
	2019	3 681,41 €	229,50 €	3 910,91 €	-2,67 €	-0,50 €	-0,50 €		3 910,41 €
SALAISONS FERMIERES	2017	1 532,23 €	78,86 €	1 611,09 €	-0,01 €	0,01 €	0,00 €		1 611,09 €
	2018	1 611,09 €	27,20 €	1 638,29 €	0,00 €	-1,64 €	-1,64 €		1 636,65 €
	2019	1 636,65 €	15,87 €	1 652,52 €	-1,64 €	1,33 €	-0,31 €		1 652,21 €
CUISINE CENTRALE	2017	-9 278,61 €	246,10 €	-9 032,51 €	11 919,39 €	0,00 €	11 919,39 €		2 886,88 €
	2018	-9 032,51 €	84,76 €	-8 947,75 €	11 919,39 €	-5,03 €	11 914,36 €		2 966,61 €
	2019	-8 947,75 €	187,04 €	-8 760,71 €	11 914,36 €	-0,92 €	11 913,44 €		3 152,73 €
COULOIR LIAISON ABATTOIR	2017	0,00 €	10 136,85 €	10 136,85 €	-63 062,46 €	-5 871,12 €	-68 933,58 €		-58 796,73 €
	2018	0,00 €	10 764,04 €	10 764,04 €	-68 933,58 €	-5 895,63 €	-74 829,21 €		-64 065,17 €
	2019	0,00 €	11 416,67 €	11 416,67 €	-74 829,21 €	-5 921,07 €	-80 750,28 €		-69 333,61 €
LA PERRIERE	2017	6 293,62 €	8 179,90 €	14 473,52 €	-7 366,48 €	1 369,74 €	-5 996,74 €		8 476,78 €
	2018	8 476,78 €	8 347,75 €	16 824,53 €	-5 996,74 €	-167,85 €	-6 164,59 €		10 659,94 €
	2019	10 659,94 €	8 520,29 €	19 180,23 €	-6 164,59 €	-172,54 €	-6 337,13 €		12 843,10 €
LA PLUME DU CAUSSE	2017	0,00 €	-1 799,00 €	-1 799,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		-799,00 €
	2018	-1 799,00 €	16,05 €	-1 815,05 €	1 000,00 €	12 470,93 €	13 470,93 €	-11 655,88 €	0,00 €
	2019	-1 815,05 €	-757,81 €	-2 572,86 €	13 470,93 €	-324 531,60 €	-311 060,67 €	358 501,59 €	44 868,06 €
GESTION BATIMENT IND	2017	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	2018	0,00 €	49 786,87 €	49 786,87 €	0,00 €	-34 454,06 €	-34 454,06 €		15 332,81 €
	2019	15 332,81 €	26 306,62 €	41 639,43 €	-34 454,06 €	49 252,20 €	14 798,14 €		56 437,57 €

- **Hôtels entreprises budgets assujettis à la TVA**

- **Hôtel d'Entreprises du Pays de St Céré :**

Ce budget a été créé en 2009 pour permettre l'individualisation des travaux de la Maison des Services Publics uniquement en ce qui concerne la partie « commerciale », c'est à dire l'hôtel d'entreprises.

Ce budget sera clôturé au 31 décembre 2020 suite à la fin de l'activité « Hôtel d'Entreprises » et le lancement du projet de création d'un espace Tiers Lieu.

Les deux emprunts en cours ainsi que l'actif (amortissements) seront intégrés au budget principal 2020.

		fonctionnement			Investissement			Clôture
		Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé	Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé	
HOTEL ENTREPRISES St CERÉ	2017	8 698,23 €	-2 761,29 €	5 936,94 €	-20 734,97 €	21 260,00 €	525,03 €	6 461,97 €
	2018	5 937,00 €	7 132,68 €	13 069,68 €	525,03 €	844,32 €	1 369,35 €	14 439,03 €
	2019	13 069,68 €	4 241,23 €	17 310,91 €	1 369,35 €	-835,68 €	533,67 €	17 844,58 €

- **Budget annexe hôtel d'entreprises (ZA la Perrière)**

Budget correspondant aux travaux de construction et de gestion d'un hôtel d'entreprises composé de 3 bâtiments de 200 m<sup>2</sup> chacun sur la zone d'activités de la Perrière.

Les travaux se sont achevés fin 2012. Deux bâtiments étaient loués en 2018.

En 2019, le contrat de location-vente pour ces 3 bâtiments a débuté : en avril 2020, ces bâtiments seront vendus.

En 2020, ce budget annexe sera supprimé lorsque la vente et les écritures comptables de cession des bâtiments seront réalisés.

		fonctionnement			Investissement			Clôture
		Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé	Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé	
HOTEL ENTREPRISES LA PERRIERE	2017	4 974,54 €	5 943,00 €	10 917,54 €	-9 267,63 €	1 933,28 €	-7 334,35 €	3 583,19 €
	2018	3 583,19 €	35 590,20 €	39 173,39 €	-7 334,35 €	-2 097,38 €	-9 431,73 €	29 741,66 €
	2019	29 741,66 €	-20 375,66 €	9 366,00 €	-9 431,73 €	14 802,23 €	5 370,50 €	14 736,50 €

Le budget présente un déficit sur l'exercice qui a dû être absorbé par le budget principal. En effet, suite à la demande du trésor public, le renvoi des loyers assujettis à la TVA de la ZI de Biars/Gagnac vers le budget principal a eu pour conséquence une baisse des recettes par rapport à 2019.

Cette zone industrielle de Biars/Gagnac sur Cère fera très probablement l'objet d'une création de deux budgets annexes : (activité assujettie à la TVA)

- Un budget hôtel d'entreprises pour l'encaissement des loyers, le remboursement des emprunts, ainsi que le transfert des amortissements

- Un budget Lotissement pour la gestion des stocks de terrains

- Les budgets zone d'activités

Chaque budget retient la valorisation du foncier, les frais annexes (frais d'actes, de géomètres...) et le coût des travaux d'urbanisation. L'ensemble est financé par la cession des parcelles, étant précisé que le décalage dans le temps entre la charge d'urbanisation et la réalisation des produits consécutifs à la commercialisation des parcelles demande un préfinancement soit par la collectivité, soit par l'emprunt.

Actuellement, les travaux d'aménagement sur la ZA du Périé à Gramat sont en cours.

ZONES D'ACTIVITES									
		fonctionnement			Investissement			Clôture	
		Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé	Report N-1	Résultat exercice	Résultat cumulé		
ZIA ACTIPOLE	2017	-16 089,35 €	0,00 €	-16 089,35 €	50 804,43 €	-23 550,65 €	27 253,78 €	11 164,43 €	
	2018	-16 089,35 €	0,00 €	-16 089,35 €	27 253,78 €	-24 067,62 €	3 186,16 €	-12 903,19 €	
	2019	-16 089,35 €	85,00 €	-16 004,35 €	3 186,16 €	4 889,80 €	8 075,96 €	-7 928,39 €	
ZA DE POMMIERS	2017	224 346,64 €	0,00 €	224 346,64 €	-416 189,42 €	17 847,75 €	-398 341,67 €	-173 995,03 €	
	2018	224 346,64 €	0,00 €	224 346,64 €	-398 341,67 €	-10 111,12 €	-408 452,79 €	-184 106,15 €	
	2019	224 346,64 €	0,00 €	224 346,64 €	-408 452,79 €	-10 486,59 €	-418 939,38 €	-194 592,74 €	
ZA DE BONNEAU	2017	-209 176,33 €	0,00 €	-209 176,33 €	62 113,96 €	-19 343,28 €	42 770,68 €	-166 405,65 €	
	2018	-209 176,33 €	0,00 €	-209 176,33 €	42 770,68 €	-19 415,80 €	23 354,88 €	-185 821,45 €	
	2019	-209 176,33 €	47,00 €	-209 129,33 €	23 354,88 €	28 365,18 €	51 720,06 €	-157 409,27 €	
PARC ACTIVITES LA PERRIERE	2017	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-236 308,32 €	-4 663,02 €	-240 971,34 €	-240 971,34 €	
	2018	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-240 971,34 €	17 244,87 €	-223 726,47 €	-223 726,47 €	
	2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-223 726,47 €	-5 738,37 €	-229 464,84 €	-229 464,84 €	
ZA DE RIGNAC	2017	-1 636,14 €	0,00 €	-1 636,14 €	-16 280,27 €	-3 829,00 €	-20 109,27 €	-21 745,41 €	
	2018	-1 636,14 €	0,00 €	-1 636,14 €	-20 109,27 €	-270,00 €	-20 379,27 €	-22 015,41 €	
	2019	-1 636,14 €	0,00 €	-1 636,14 €	-20 379,27 €	28 951,25 €	8 571,98 €	6 935,84 €	
ZA LA FERAUDIE BRAMEFOND	2017	0	0,00 €	0	-67 772,80 €	48 081,94 €	-19 690,86 €	-19 690,86 €	
	2018	0	51 574,00 €	51 574,00 €	-19 690,86 €	-21 000,20 €	-40 691,06 €	10 882,94 €	
	2019	51 574,00 €	52 112,35 €	103 686,35 €	-40 691,06 €	-538,35 €	-41 229,41 €	62 456,94 €	
ZA DE MARTEL 2017	2017	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	2018	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-24 000,00 €	-24 000,00 €	-24 000,00 €	
	2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-24 000,00 €	-1 955,54 €	-25 955,54 €	-25 955,54 €	
LE PERIE	2018	0	3 180,00 €	3 180,00 €	0,00 €	-73 962,64 €	-73 962,64 €	-70 782,64 €	
	2019	3 180,00 €	0,00 €	3 180,00 €	-73 962,64 €	-105 213,26 €	-179 175,90 €	-175 995,90 €	

Les subventions versées aux budgets annexes sont en augmentation cette année notamment à cause des budgets :

- Hôtel d'entreprises parc activité la Perrière : Pas de subvention d'équilibre en 2018 grâce au recouvrement de loyers supplémentaires (locaux professionnels de l'ex Cère et Dordogne). Cette demande de transfert des recettes au budget principal émane du comptable public. En 2019, ces loyers ont été encaissés sur le budget principal ce qui explique une dégradation attendue du résultat. La subvention d'équilibre était en effet prévue au budget primitif.
- Budget Marais de Bonnefont : La subvention versée en 2018 a permis l'équilibre du budget sans générer d'excédent reporté, cet effort doit être fait cette année.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Hôtel d'entreprises la Perrière	45 000,00 €		22 379,09 €
Activités et services de proximité	20 423,52 €	25 515,93 €	29 155,51 €
Archéosite des fieux	22 509,65 €	26 271,40 €	24 464,24 €
Marais de Bonnefont	21 148,32 €	20 000,00 €	43 218,76 €
Cinéma	36 621,65 €	40 000,00 €	48 530,04 €
<b>TOTAL</b>	<b>109 081,49 €</b>	<b>111 787,33 €</b>	<b>167 747,64 €</b>
<i>Variation N-1</i>	-27,94%	2,48%	50,06%

## II- Données financières

### A- Dette

La loi de programmation des finances publiques (PLFPF) pour les années 2018 à 2022 prévoyait de faire porter l'effort de désendettement sur les administrations locales :

- Accompagner le désendettement de la France afin de revenir dans le cercle vertueux des critères de Maastricht ?
- Baisser de 3, 2 points l'endettement de CAUVALDOR : quel impact ?

Endettement de CAUVALDOR		
31/12/2017	21 452 526,43 €	Valeur 100 points
		↓
31/12/2022	20 766 045,58 €	Baisse de 3,2 points

- ✓ En 2019, l'objectif est déjà atteint, mais cela peut vite évoluer selon les besoins de financement de la section d'investissement. Pour atteindre cet objectif, la commission des finances s'est fixée comme ligne de conduite de ne pas emprunter plus que le capital amorti de l'année N.

## Plan d'extinction de la dette

### Scénario 1 : Situation actuelle

CAUVALDOR CUMULE					
	Capital restant dû	Par hab DGF	Annuité en capital	Intérêts prévisionnels	
2017	21 452 526,43 €	395,58 €	2 359 216,35 €	531 225,25 €	
2018	22 252 525,34 €	410,33 €	2 684 846,03 €	572 939,56 €	
2019	20 217 891,59 €	372,81 €	2 547 331,41 €	504 065,02 €	
2020	20 244 111,43 €	373,29 €	2 502 225,76 €	449 346,11 €	
2021	17 741 885,67 €	327,15 €	2 142 552,76 €	385 968,51 €	
2022	15 599 332,91 €	287,65 €	1 951 877,59 €	333 060,08 €	
2023	13 647 455,32 €	251,65 €	1 890 229,14 €	284 225,40 €	
2024	11 757 226,18 €	216,80 €	1 725 777,80 €	238 365,40 €	
2025	10 031 448,38 €	184,98 €	1 527 606,27 €	196 722,92 €	
<b>dont</b>	<b>CAUVALDOR BUDGET PRINCIPAL</b>				
	Capital restant dû	Par hab DGF	Annuité en capital	Intérêts prévisionnels	
2017	18 541 101,11 €	341,89 €	1 929 592,37 €	472 285,69 €	
2018	17 788 724,00 €	328,02 €	2 101 603,00 €	480 000,00 €	
2019	16 273 073,45 €	300,07 €	1 808 982,00 €	421 995,54 €	
2020	16 321 096,91 €	300,96 €	1 935 348,77 €	381 587,47 €	
2021	14 385 748,14 €	265,27 €	1 750 298,35 €	327 207,73 €	
2022	12 635 449,79 €	232,99 €	1 582 456,65 €	280 559,93 €	
2023	11 052 993,14 €	203,81 €	1 535 637,99 €	237 851,57 €	
2024	9 517 355,15 €	175,50 €	1 423 362,74 €	198 012,14 €	
2025	8 093 992,41 €	149,25 €	1 264 445,70 €	162 286,66 €	
<b>dont</b>	<b>CAUVALDOR BUDGETS ANNEXES</b>				
	Capital restant dû	Par hab DGF	Annuité en capital	Intérêts prévisionnels	
2017	2 911 425,32 €	53,69 €	429 623,98 €	58 939,56 €	
2018	4 463 801,34 €	82,31 €	583 243,03 €	92 939,56 €	
2019	3 944 818,14 €	72,74 €	738 349,41 €	82 069,48 €	
2020	3 923 014,52 €	72,34 €	566 876,99 €	67 758,64 €	
2021	3 356 137,53 €	61,89 €	392 254,41 €	58 760,78 €	
2022	2 963 883,12 €	54,65 €	369 420,94 €	52 500,15 €	
2023	2 594 462,18 €	47,84 €	354 591,15 €	46 373,83 €	
2024	2 239 871,03 €	41,30 €	302 415,06 €	40 353,26 €	
2025	1 937 455,97 €	35,73 €	263 160,57 €	34 436,26 €	

Scénario 2 : Plan d'extinction de la dette en tenant compte des emprunts en reste à réaliser

CAUVALDOR CUMULE					
	Capital restant dû	Par hab DGF	Annuité en capital	Intérêts prévisionnels	
2017	21 452 526,43 €	395,58 €	2 359 216,35 €	531 225,25 €	
2018	22 252 525,34 €	410,33 €	2 684 846,03 €	572 939,56 €	
2019	20 217 891,59 €	372,81 €	2 547 331,41 €	504 065,02 €	
2020	21 607 111,43 €	398,43 €	2 700 606,71 €	449 821,11 €	
2021	19 621 504,72 €	361,81 €	2 340 933,71 €	402 027,00 €	
2022	17 280 571,01 €	318,65 €	2 150 258,54 €	347 862,58 €	
2023	15 130 312,47 €	279,00 €	2 088 610,09 €	297 771,86 €	
2024	13 041 702,38 €	240,48 €	1 924 158,75 €	250 655,81 €	
2025	11 117 543,63 €	205,00 €	1 675 987,22 €	207 757,28 €	
dont	CAUVALDOR BUDGET PRINCIPAL				
	Capital restant dû	Par hab DGF	Annuité en capital	Intérêts prévisionnels	
2017	18 541 101,11 €	341,89 €	1 929 592,37 €	472 285,69 €	
2018	17 788 724,00 €	328,02 €	2 101 603,00 €	480 000,00 €	
2019	16 273 073,45 €	300,07 €	1 808 982,00 €	421 995,54 €	
2020	17 134 096,91 €	315,95 €	2 097 063,05 €	382 039,55 €	
2021	15 752 033,86 €	290,46 €	1 912 012,63 €	335 566,29 €	
2022	13 840 021,23 €	255,20 €	1 744 170,93 €	288 212,43 €	
2023	12 095 850,30 €	223,04 €	1 697 352,93 €	244 798,03 €	
2024	10 398 498,03 €	191,74 €	1 585 077,02 €	204 252,55 €	
2025	8 813 421,01 €	162,52 €	1 376 159,98 €	167 821,02 €	
dont	CAUVALDOR BUDGETS ANNEXES				
	Capital restant dû	Par hab DGF	Annuité en capital	Intérêts prévisionnels	
2017	2 911 425,32 €	53,69 €	429 623,98 €	58 939,56 €	
2018	4 463 801,34 €	82,31 €	583 243,03 €	92 939,56 €	
2019	3 944 818,14 €	72,74 €	738 349,41 €	82 069,48 €	
2020	4 473 014,52 €	82,48 €	601 520,39 €	67 781,56 €	
2021	3 869 470,86 €	71,35 €	426 823,37 €	66 460,71 €	
2022	3 440 549,78 €	63,44 €	403 912,68 €	59 650,15 €	
2023	3 034 462,17 €	55,95 €	389 002,86 €	52 973,83 €	
2024	2 643 204,35 €	48,74 €	336 743,78 €	46 403,26 €	
2025	2 304 122,62 €	42,49 €	297 403,26 €	39 936,26 €	

Scénario 3 : Plan d'extinction de la dette avec un niveau d'endettement annuel de 1.7 M€

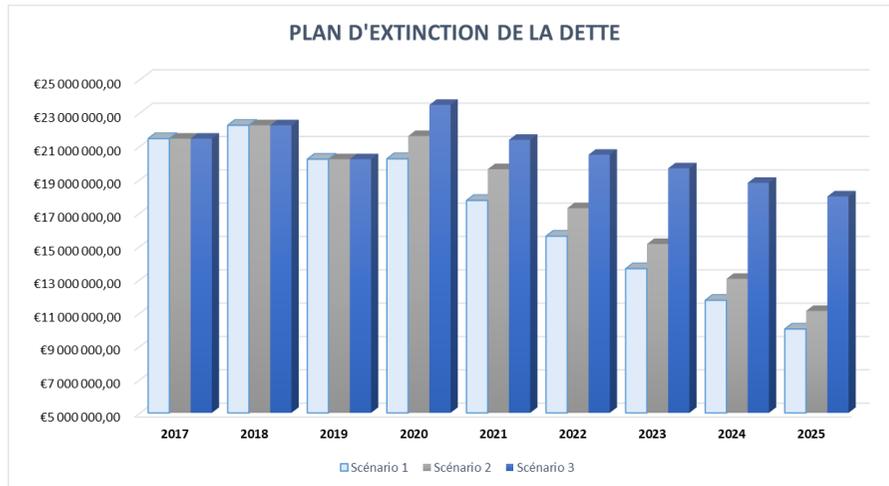
- 1.7 M€ est un montant moyen du recours à l'emprunt au vu des derniers exercices, mais cela permet de respecter la ligne de conduite préconisée par la commission des finances qui de ne pas emprunter plus que le capital amorti.

Situation avec un niveau d'endettement moyen annuel de 1,7 M€

CAUVALDOR CUMULE					
	Capital restant dû	Par hab DGF	Annuité en capital	Intérêts prévisionnels	
2017	21 452 526,43 €	395,58 €	2 359 216,35 €	531 225,25 €	
2018	22 252 525,34 €	410,33 €	2 684 846,03 €	572 939,56 €	
2019	20 217 891,59 €	372,81 €	2 547 331,41 €	504 065,02 €	
2020	23 477 111,43 €	432,91 €	2 813 940,04 €	458 321,11 €	
2021	21 379 469,12 €	394,23 €	2 567 600,37 €	421 067,07 €	
2022	20 486 002,19 €	377,75 €	2 490 258,53 €	387 755,91 €	
2023	19 669 545,57 €	362,70 €	2 541 943,41 €	358 518,53 €	
2024	18 801 066,99 €	346,68 €	2 490 825,40 €	330 555,81 €	
2025	17 983 363,63 €	331,61 €	2 355 987,20 €	308 283,94 €	
dont	CAUVALDOR BUDGET PRINCIPAL				
	Capital restant dû	Par hab DGF	Annuité en capital	Intérêts prévisionnels	
2017	18 541 101,11 €	341,89 €	1 929 592,37 €	472 285,69 €	
2018	17 788 724,00 €	328,02 €	2 101 603,00 €	480 000,00 €	
2019	16 273 073,45 €	300,07 €	1 808 982,00 €	421 995,54 €	
2020	18 834 096,91 €	347,29 €	2 212 419,65 €	390 539,55 €	
2021	17 363 515,49 €	320,18 €	2 140 777,00 €	354 606,29 €	
2022	16 922 738,47 €	312,05 €	2 086 345,85 €	328 105,76 €	
2023	16 536 392,62 €	304,93 €	2 152 940,55 €	305 544,70 €	
2024	16 083 452,07 €	296,57 €	2 154 081,62 €	284 152,55 €	
2025	15 629 370,45 €	288,20 €	2 058 583,94 €	268 347,68 €	
dont	CAUVALDOR BUDGETS ANNEXES				
	Capital restant dû	Par hab DGF	Annuité en capital	Intérêts prévisionnels	
2017	2 911 425,32 €	53,69 €	429 623,98 €	58 939,56 €	
2018	4 463 801,34 €	82,31 €	583 243,03 €	92 939,56 €	
2019	3 944 818,14 €	72,74 €	738 349,41 €	82 069,48 €	
2020	4 643 014,52 €	85,62 €	601 520,39 €	67 781,56 €	
2021	4 015 953,63 €	74,05 €	426 823,37 €	66 460,78 €	
2022	3 563 263,72 €	65,71 €	403 912,68 €	59 650,15 €	
2023	3 133 152,95 €	57,77 €	389 002,86 €	52 973,83 €	
2024	2 717 614,92 €	50,11 €	336 743,78 €	46 403,26 €	
2025	2 353 993,18 €	43,41 €	297 403,26 €	39 936,26 €	

➤ **Capital restant dû :**

La trajectoire du capital restant par exercice est la même selon les scénarios.  
Avec un endettement annuel régulé de 1.7M€ pour continuer à soutenir l'investissement, la vitesse de réduction du « stock » de dette est ralentie.



Le niveau de désendettement d'une collectivité locale mesure à partir d'un ratio, appelé capacité de désendettement. Ce ratio rapporte l'épargne brute de CAUVALDSOR au stock de dettes et permet d'identifier en nombre d'années d'épargne brute l'endettement de la collectivité locale.

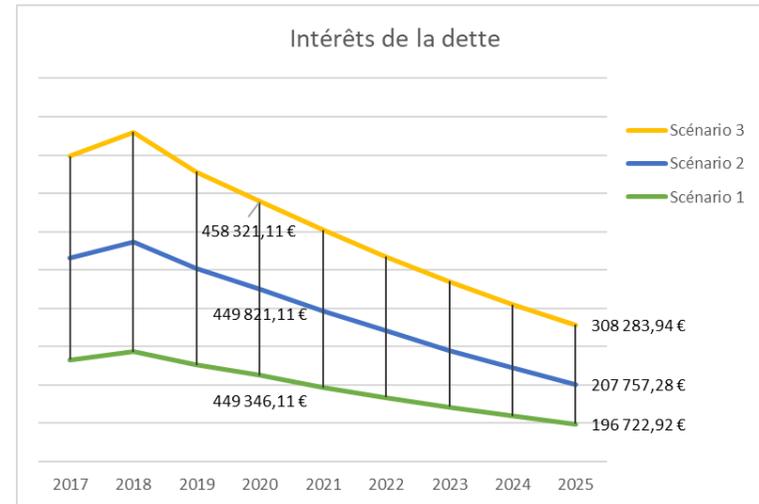
Il permet de répondre à la question suivante : en combien d'années, la collectivité pourrait-elle rembourser la totalité de sa dette à partir de son épargne brute ?

**Le ratio de Cauvaldor est bon, la limite pour le bloc communal est fixée à 12 ans :**

<b>Ratio de désendettement</b>	=	encours de la dette/épargne brute
<b>Budget principal</b>	=	16 321 096,91 €
	=	5 080 985,66 €
	=	<b>3,21 années</b>

➤ **Intérêts de la dette :**

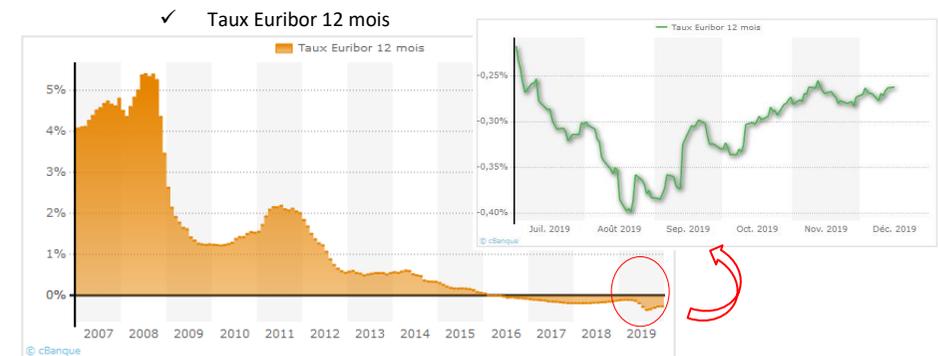
Même constat que pour le capital, les intérêts de la dette ont la même trajectoire.



**Le scénario 3 tient compte d'une remontée progressive des taux d'intérêts :**

La BCE doit composer avec une croissance molle et une inflation ralentie dans la zone euro. L'institution monétaire, confrontée à la dégradation des perspectives de croissance et d'inflation, exclut désormais de relever le coût du crédit avant mi-2020, alors qu'elle parlait jusqu'en mars de « l'été 2019 », puis de la « fin 2019 » dans ses deux dernières décisions.

Une remontée progressive sera nécessaire pour ne pas menacer l'équilibre des marchés financiers



**NB : Le constat est le même pour le taux Euribor Taux Euribor 3 mois**

Les taux à court terme font partie des taux de référence du marché monétaire. En zone euro, la référence est celle des taux Euribor, désignant les taux des prêts interbancaires pour des durées s'échelonnant de 1 à 12 mois. Parmi l'ensemble des taux Euribor, le taux à un an est la référence majeure.

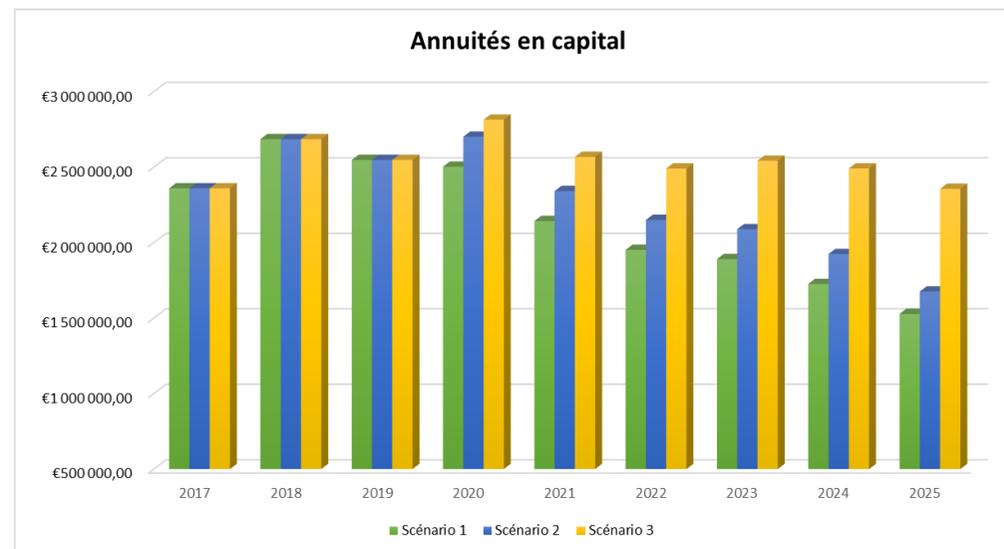
Les taux Euribor permettent de définir une base à partir de laquelle les établissements bancaires prêtent aux entreprises ou aux particuliers pour des échéances équivalentes (1 à 12 mois en l'occurrence), tout en ajoutant une marge d'intérêt supplémentaire et parfois substantielle en fonction du risque de chaque emprunteur.

En Europe, les taux courts Euribor sont passés en territoire négatif au cours des dernières années. Ceci est lié à la politique monétaire particulièrement accommodante de la BCE. Celle-ci a notamment abaissé le taux de rémunération des dépôts bancaires jusqu'à un niveau négatif, provoquant par répercussion une baisse des taux Euribor.

Les taux négatifs ont théoriquement un effet de relance de l'activité économique à l'échelle globale. Néanmoins, la faiblesse des taux se répercute également sur le rendement des placements, qui diminue d'autant. Sur les marchés financiers, et plus précisément sur le marché obligataire, les obligations de haute qualité émises à courte échéance sont également devenues des obligations à taux négatifs, ceci étant par ailleurs lié à des perspectives d'inflation très faibles en zone euro.

➤ **Annuité en capital :**

**Encore une fois, le capital remboursé annuellement est en décélération, même avec le scénario 3, ce qui est essentiel pour maintenir une dynamique progressive de l'épargne nette de Cauvaldor**



**B- Fiscalité : Simulation des produits**

<b>Zoom sur les produits fiscaux consolidés</b>				
	simulation			
	2017	2018	2019	2020
Taxe d'habitation	4 877 025,00 €	4 991 728,00 €	5 103 251,00 €	5 149 180,26 €
Taxe foncière bâti	328 806,00 €	335 368,00 €	344 864,00 €	347 967,78 €
Taxe foncière non bâti	97 383,00 €	97 983,00 €	102 969,00 €	103 895,72 €
Taxe additionnelle foncier non bâti	163 132,00 €	157 929,00 €	152 737,00 €	154 111,63 €
CFE	5 009 374,00 €	5 374 095,00 €	5 456 093,00 €	5 505 197,84 €
CVAE	2 402 829,00 €	2 503 518,00 €	2 534 302,00 €	2 728 700,00 €
IFER	509 696,00 €	503 802,00 €	554 699,00 €	559 691,29 €
TASCOM	689 847,00 €	563 335,00 €	496 939,00 €	501 411,45 €
TEOM (Budget annexe)	5 268 760,00 €	5 374 095,00 €	5 498 013,00 €	5 547 495,12 €
GEMAPI (Budget annexe)			280 000,00 €	
<b>Fiscalité au budget principal</b>	<b>14 078 092,00 €</b>	<b>14 527 758,00 €</b>	<b>14 745 854,00 €</b>	<b>15 050 155,97 €</b>

	<b>Taux votés par Cauvaldor</b>
Taxe d'habitation	7,90%
Taxe foncière bâti	0,60%
Taxe foncière non bâti	6,80%
CFE	27,36%
TEOM	10,39%

Les produits fiscaux sont en augmentation en 2019 sans augmentation des taux de fiscalité. L'effet de la revalorisation des bases de la loi de finances 2019 a généré des produits complémentaires :

- Budget principal : 218K€
- TEOM : 123.9K€

**Le produit de la taxe GEMAPI a été encaissé sur le budget annexe. L'année prochaine, ce produit intégrera le chapitre 73 du budget principal.**

✓ **Simulation de l'augmentation des produits fiscaux 2020 :**

- **L'effet bases au budget principal : environ + 300K€**  
(la CVAE est en forte augmentation cette année, le produit 2020 attendu est connu depuis le mois de novembre)

### C- Dotations et péréquation

#### 1) DGF : projection 2020

La réforme de la DGF instauré par la loi de finances 2019 a été favorable à l'EPCI.

On retrouve le mécanisme de l'effet tunnel :

- La dotation d'intercommunalité 2018 : 885 511 €
- La dotation de compensation 2018 : 1 903 150 €

La DGF de Cauvaldor est composé de :

- La dotation d'intercommunalité : 970 939 € (plafond de 110% par rapport à 2018)
- La dotation de compensation : 1 859 452 €

Au total, c'est une progression de 1,5%.

Explications : Avec cette nouvelle réforme, la dotation d'intercommunalité de Cauvaldor aurait été de 1 096 357 €. Cette évolution a été plafonnée à une augmentation de 110% soit une réduction de 133 863 €. Mais comme vu précédemment, cet effet tunnel est financé par la dotation de compensation : - 43 698 €

#### Simulation DGF 2020 : une augmentation stable en vue

Le CIF de Cauvaldor ne devrait pas évoluer puisque le report de la prise en compte de la compétence assainissement sera repoussée à 2026.

- Dotation d'intercommunalité : 1 068 032 € (plafond de 110%)
- Minoration de la dotation de compensation : 1 816 757 €

 **DGF totale 2020 simulée : 2 884 789 € soit une augmentation prévisionnelle de 54 398 €**

#### 2) DCRTP : Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle

Cette dotation, qui était stable depuis sa création en 2011, et a connu sa première baisse en 2019. L'enveloppe de l'état allouée à cette dotation est en recul de 1.5% en 2020 (contre 1.3% en 2019). La minoration de la DCRTP est répartie entre les collectivités locales au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement. Comme en 2019, il est attendu une baisse de celle-ci :

#### Simulation de l'impact pour Cauvaldor : 214 827 €

Elle était de 236 916 en 2018, puis 226 134 en 2019.

Pour rappel, côté dépenses, le FNGIR, Fond National de Garanti Individuelle des Ressources, mécanisme destiné à assurer la stricte neutralité financière de la réforme de la taxe professionnelle est maintenu. Cauvaldor a la particularité de contribuer au FNGIR et d'être bénéficiaire de la DCRTP.

### 3) FPIC : Un enjeu certain

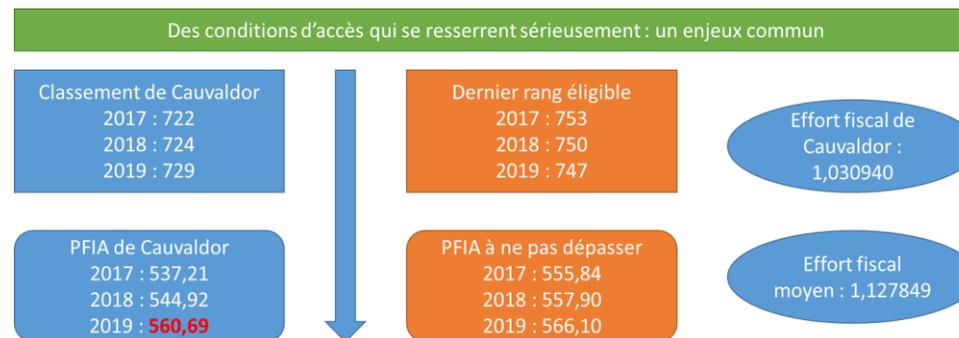
Afin de conforter la visibilité des collectivités sur leurs ressources, les principaux dispositifs de péréquation horizontale des communes et des EPCI sont stabilisés en 2020. Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et le fonds de solidarité de la région Île-de-France (FSRIF) seront ainsi maintenus à leur niveau atteint en 2019, à savoir respectivement 1 Md€ et 330 M€ :

#### Le PLF pour 2020 ne prévoit aucune mesure complémentaire concernant le FPIC.

Pour rappel, le FPIC représente 1 milliard d'euros depuis 2016. L'objectif initial d'atteindre une péréquation correspondant à des ressources fiscales du bloc communal (soit 1,2 Mds d€) est abandonné. À titre de comparaison, la dotation d'intercommunalité représente 1,5 milliard d'euros. Le bouleversement de la carte intercommunale en 2017 a déséquilibré les modalités de répartition du FPIC, car tout agrandissement de périmètre conduit à une baisse mécanique du potentiel financier agrégé par habitant (ce qui est très favorable au regard de l'éligibilité au reversement du FPIC), au détriment des EPCI qui n'ont pas connu de modification de périmètre. Pour mémoire, le FPIC assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés au regard du critère suivant : le potentiel financier intercommunal agrégé / hab FPIC.

#### **L'effet CIF réel de Cauvaldor (0.47 en 2019 contre 0.36 en 2018) a permis d'augmenter la part intercommunale.**

Les critères d'attribution du FPIC sont difficiles à appréhender, mais 2020 semble être une année de stabilité car pas ou peu d'évolution de périmètre des EPCI contrairement à 2017. Mais Cauvaldor est proche des seuils de sortie. La commission des finances va devoir retravailler les différents scénarios, dans le but de conserver l'éligibilité de l'ensemble intercommunal, et/ou anticiper la perte du FPIC.

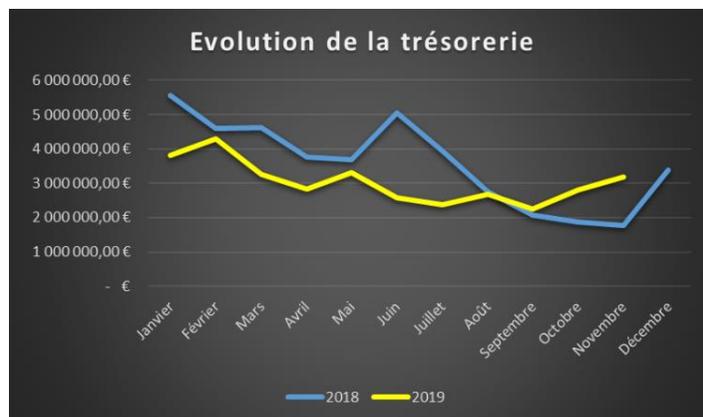


## D- Trésorerie et données comptables

### ➤ Trésorerie :

L'évolution ci-dessous démontre la bonne santé de la trésorerie de la communauté de communes. Elle est en moyenne plus basse que l'exercice précédent mais la trajectoire et le solde de fin d'année est similaire :

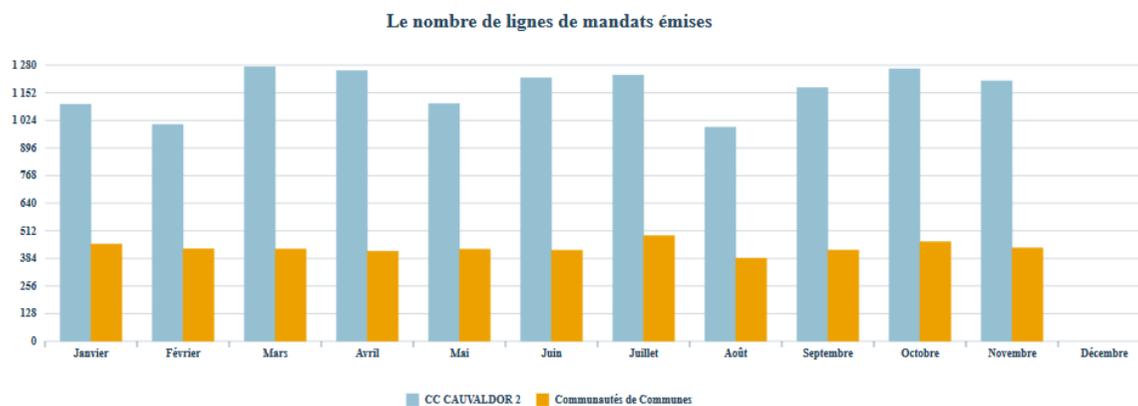
- Moyenne 2018 : 3 500 000 €
- Moyenne 2019 : 3 180 000 €



### ➤ Données comptables

Le nombre de mandats et titres émis sur l'année 2019 est égal à 2018. Cependant on note une évolution du nombre de lignes saisies sur l'exercice. Il s'agit du travail de ventilation comptable par éléments analytiques. Cette répartition analytique permet de recenser les dépenses de Cauvaldor par article, fonction, et service :

- Nombre de lignes émises au budget principal Cauvaldor : 15 498
- Moyenne de la strate : 6 215



## **4ème partie : Les orientations politiques et budgétaires de la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne : Enjeux et stratégie**

### **I- Le projet de territoire comme feuille de route**

Lors de la construction de la communauté de communes, il a été nécessaire d'imaginer et de mettre en œuvre un mode de gouvernance adapté au territoire élargi afin d'accompagner le processus de fusion et de maintenir une proximité avec les élus des communes et de la population. Pour cela, nous avons créé des « pôles territoriaux » épousant dans un premier temps, les anciens périmètres intercommunaux, dotés d'un conseil de territoire, comme force de proposition et d'explication du projet politique communautaire au plus près des élus et des administrés, et d'un accueil, relais intercommunal...). Ces frontières administratives ont été supprimées de façon à correspondre à la réalité du territoire et ces enjeux en matière de politiques locales.

Contrairement aux EPCI organisés autour d'une ville-centre, CAUVALDOR, de part dimension, a la particularité de mailler son territoire sur ses bourgs-centres. Cette particularité a l'avantage de mailler son territoire en offre de services équilibrés et de rapprocher l'action publique locale au plus proche du citoyen. Une volonté d'équilibrer le territoire en s'appuyant sur le réseau bourgs-centres et le maillage villageois. Le projet de territoire déclinant les orientations stratégiques du SCOT approuvé en 2018 en phase avec la structuration des services publics locaux au regard des politiques publiques nationales.

Il se dégage 4 axes majeurs qui vont orienter la construction budgétaire pluriannuelle :

#### **1- Economie et tourisme**

Aujourd'hui, le territoire a ainsi pour objectif principal d'attirer et de jouer la carte de l'attractivité. La stratégie marketing Vallée de la Dordogne, mise en place pour les années à venir, a pour but de mener des actions pour le développement sur le territoire répondant à cet objectif. Il concerne la promotion, la communication avec la marque Vallée de la Dordogne, la stratégie numérique, la qualification et la structuration de l'offre ; tout cela ayant pour enjeu le développement de l'activité des acteurs économiques et touristiques.

Pour répondre à ces enjeux, CAUVALDOR Expansion, est l'outil économique pour atteindre cet objectif d'attractivité de notre territoire, et de soutenir l'investissement local. Au niveau budgétaire, la communauté de communes investit 609 000€ en 2020 pour répondre à cet objectif.

En matière d'innovation, la création d'un espace Tiers lieux à St Céré (Fablab, espace coworking, cyberbase) est lancée. Cet investissement précurseur est dans la continuité de la volonté de faire de Cauvaldor, un territoire connecté au travers du digital et du numérique. Dans cette optique, la communauté de communes soutient le déploiement de la fibre optique en contribuant au syndicat numérique du lot.

Cauvaldor souhaite valoriser l'agriculture et les filières de qualité :

- Construction d'un atelier de découpe et d'abattage
- Mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire

Le tourisme est un des piliers majeur et incontournable du développement local, tant pour le chiffre d'affaires et les emplois qu'il génère, que par ses retombées en termes d'attractivité territoriale au travers

de sa capacité à séduire et accueillir de nouveaux arrivants sur le nord du Lot. L'exercice de cette compétence à Cauvaldor est confié à l'EPIC Office de Tourisme Vallée de la Dordogne, qui assure les missions traditionnelles d'accueil, d'animation et de promotion touristique sur un territoire élargi au sud de la Corrèze. Les moyens financiers affectés à cette structure sont donc importants et doivent impérativement être consolidés (dotation annuelle de fonctionnement de 10.5 € par habitant, instauration et affectation de la taxe de séjour, ressources propres pour prestations particulières.)

La construction du futur Office De Tourisme De Rocamadour dans le prolongement du programme de modernisation des bureaux mis en œuvre depuis 2016, est programmée pour l'année 2020.

#### **2- Développement, aménagement et mobilité**

L'objectif est de construire un maillage territorial pertinent pour permettre l'accès à des services au public au plus près des usagers. La création d'un réseau de Maison de Services au Public en s'appuyant sur les bourgs centres regroupant les principaux services de proximité en est l'illustration : St Céré, Martel, Souillac, Gramat, ainsi que la MSAP mobile.

L'amélioration de la qualité des espaces publics et la valorisation de notre patrimoine sont des enjeux majeurs de développement du territoire. Les cœurs emblématiques, les cœurs de village doivent s'inscrire dans un effort constant de valorisation des espaces publics, d'amélioration des espaces et de requalification des centres.

- Opérations « Cœur de Village » : Communes de Autoire, Bio, Bétaille, Carluçet, Cressensac-Sarrazac, Saint-Jean-Lagreste, Saint-Médard-de-Presque.
- Programme « requalification des Espaces publics » : Communes Cressensac-Sarrazac, Le Vignon-en-Quercy, Floirac, la rue Pierre Loti de Bretenoux et la rue d'Orlinde de Bretenoux

Si la rue d'Orlinde de Bretenoux ainsi que le cœur de village de Saint-Médard-de-Presque ont été réalisés, tous les autres sont en cours. D'autres dossiers vont être lancés. Même s'il s'agit d'un effort mutuel avec les communes, ces opérations ont un impact certain sur le budget communautaire aussi bien en section d'investissement qu'en section de fonctionnement.

A noter également, la mise en place d'un programme d'actions en lien avec le PLUI-H, pour un budget de 200 000€ par an.

#### **3- Valorisation de « l'art de vivre » sur le territoire**

Depuis sa création, CAUVALDOR a pour ambition de répondre aux besoins des familles en proposant une offre d'accueil diversifiée et équilibrée sur le territoire. A ce jour, 150 professionnels de la petite-enfance, de l'enfance et de la jeunesse travaillent sur le territoire. La modernisation et l'extension des bâtiments existants font partie des enjeux de demain pour continuer à accueillir les enfants du territoire :

- Rénovation de la crèche du Vignon en Quercy
- Programme de climatisation des crèches
- Construction de deux nouvelles installations : Crèche de Biars sur Cère et Sousceyrac en Quercy

Le territoire est dynamique en termes d'associations sportives, culturelles, patrimoniales, caritatives, sociales et vie locale. Ces associations animent toute l'année les villages de CAUVALDOR.

La valorisation/réhabilitation des infrastructures sportive est programmée de façon harmonieuse sur le territoire :

- Piscine de Gramat et Souillac ainsi de Bretenoux en cours de lancement.

- rénovation des gymnases
- Les travaux de drainage et récupération d'eau au golf de Montal à Saint Jean Lespinasse
- La construction du gymnase de Martel est programmée pour 2020

En terme de valorisation du patrimoine, plusieurs actions seront menées :

- Création d'un Centre d'Interprétation du Patrimoine à Carennac autour du château des doyens
- Réaménagement du site des Fieux à Miers
- Création d'une animation itinérante : La PAT'MOBILE

En matière de santé, deux enjeux majeurs :

- Vieillesse de la population : Réhabilitation des logements foyers à St Céré
- La lutte contre la désertification médicale : Mise en œuvre d'une MSP à Sousceyrac, construction de la MSP de Vayrac, aménagement extérieur de la MSP de Martel

#### **4- Cauvaldor inscrit dans une démarche environnementale**

A- Réseau de chaleur de Gramat

Le réseau de chaleur de GRAMAT a été l'un des premiers réseaux construits sur la région MIDI-PYRENEES. Il a ainsi bénéficié de subventions à hauteur de 49 %. Ce projet a été initié le 11 Mars 1994, par les représentants de la Communauté de Communes du PAYS de GRAMAT (CCPG), nouvellement créée à cette époque. La puissance de sa chaudière est de 950 kw et la distance de son réseau 700 m environ.

Un programme de réhabilitation est en cours de préparation en lien avec Quercy Energie qui a suivi le projet depuis sa création. Le recours à l'emprunt sera nécessaire pour la partie d'autofinancement. Les discussions avec les partenaires financiers (Ex : Région) sont en cours également.

B- Cycle de l'eau

Compétence gestion de l'eau et des milieux aquatiques :

La création du syndicat pour l'exercice 2020 va impacter le budget communautaire sur deux aspects :

- Suppression des budgets annexes GEMAPI et Gestion du Marais de Bonnefont.
- Encaissement de la taxe GEMAPI (280 000€) au budget principal et reversement au syndicat pour le financement de cette compétence.

Compétence eau potable et assainissement :

La date butoir de prise de compétence d'eau et assainissement pour les EPCI est fixée à 2026. Dans ce cadre, une étude pour le transfert de la compétence Eau et Assainissement est en cours de réalisation.

C- Collecte des déchets

Le service de collecte des déchets ménagers est isolé sur un budget annexe. Il s'agit du deuxième budget de Cauvaldor en volume. Ce service est financé par la TEOM (5 500K€). Ce budget s'équilibre par ses propres ressources fiscales et génère un excédent permettant d'assurer le renouvellement des équipements et faire face à l'augmentation des coûts du volet traitement.

Le SYDED a annoncé une nouvelle augmentation de ces tarifs de traitement des déchets :

- Traitement des ordures ménagères : de 140 € HT la tonne à 157 € HT la tonne soit 12,14 % d'augmentation
- Tarif déchetterie de 27 € HT par habitant à 30 € HT par habitant soit 11,11 % d'augmentation.

Il faut également prévoir une hausse pour l'exercice 2021.

Simulation de l'impact :

2019 : 3 190K€ → 2020 : 3 555K€ → 2021 : 3 965K€

En 2020, il faut anticiper un résultat d'exercice de la section de fonctionnement déficitaire

Dès à présent, il est nécessaire de travailler sur les axes suivants pour faire face à cette augmentation :

- - L'optimisation de nos charges de fonctionnement

## **II- Prospective financière : anticipation des impacts sur le budget communautaire**

A. Fonctionnement

Un objectif de maîtrise des dépenses publiques à renforcer, avec la mise en place d'un contrôle de gestion avec pour objectif d'optimiser l'utilisation des ressources de Cauvaldor. Pour permettre la réalisation des projets futurs, la clé est l'amélioration de notre épargne brute. Voici les principales orientations pour 2020 :

- Limiter la progression des dépenses réelles de fonctionnement, tout en intégrant l'impact défavorable de nombreux facteurs exogènes :
  - Charges à caractère général : respect des crédits prévisionnels par service
  - Charges de gestion courante : mise en place des dialogues de gestion pour accompagner les structures dans l'optimisation de leurs ressources et mieux anticiper nos dépenses.
  - Amélioration du processus de validation des bons de commandes : réactivité et contrôle
  - Mise en place progressive d'une fonction achat au sein du service Commande publique (sourcing, négociations en lien avec les élus)
  - Création d'outils de suivi, de pilotage et d'analyse de l'activité
- En matière de personnel : une structuration efficiente des services répondant aux ambitions du territoire (mise en œuvre des conclusions de l'audit et adaptation des locaux (investissements))

Les employeurs publics doivent édicter des lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et les orientations en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels (loi n° 2019-828 du 6 août 2019 ; décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019).

Le rapport égalité femmes / hommes est également une obligation auquel doivent se conformer les collectivités et qui est annexé au présent rapport.

***D'une manière générale, l'audit organisationnel a abouti à une nouvelle structuration des services en 5 Directions Générales avec des recrutements spécifiques proposés.***

## Analyse du coût de la masse salariale\* directe Budget principal Cauvaldor

\*Chapitre 012 hors comptes 6215 6217 6218 et 6455

	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020
Total masse salariale directe	4 427 060,50 €	5 516 157,00 €
<i>Msap - Alsh - Piscines (par autres structures communes - associations)</i>	217 493,00 €	1
<i>hors "effet audit"</i>	4 302 848,50 €	5 159 500,00 €
"effet audit"	124 212,00 €	397 157,00 €

1 : 1 intégrés dans la masse salariale directe 2020 (mise en œuvre MFS / 6 emplois 60% prévus alors qu'appel à Entraide en 2019 / piscines Prosport et communes en 2019 prévus dans la masse salariale directe en attente avis VP)

### ➤ Direction Générale des services

La direction développement se développe courant 2020 relativement au personnel lié au lancement de l'appel à manifestation d'intérêt (11.5 k€ sur 4 mois), au manager Fab Lab (24 k€ pour 6 mois) qui constituent des axes de développement du territoire (proposition).

Au niveau du service de management de bourgs-centres, il est proposé un stagiaire bourg-centre pour soutenir ce domaine d'actions en lien direct avec les communes (3.4 k€).

Le service GEMAPI sera donc pleinement intégré au SM au 1<sup>er</sup> avril 2020, les charges de personnels sont toutefois comptées pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 (150.5 k€). La dépense prendra ensuite la forme d'une participation au syndicat mixte. Il convient de noter à ce titre que le syndicat mixte souhaite le recrutement de 2 stagiaires pour la compétence GEMAPI et 2 stagiaires pour la RNR Marais de Bonnefont. De plus, pour son bon fonctionnement, le syndicat propose le recrutement d'un technicien rivière et une assistante administrative. CAUVALDOR continuera de mettre à disposition certains de ses personnels dont le service technique et la DSIO notamment.

Au niveau de la communication, soucieux de développer la communication interne et externe, CAUVALDOR a procédé au recrutement d'un responsable de service en charge de la communication externe début 2020, personnel qui complètera l'équipe en place composée d'une graphiste, d'une chargée de communication interne et d'un agent sur le volet numérique en contrat d'apprentissage.

### Direction Générale Adjointe de la Gestion de l'Espace

Pour mener à bien la politique de l'habitat, il est demandé le recrutement de chargés de missions sur l'année 2020 comme déjà exposé en bureau et conseil communautaires. Le coût chargé est estimé à 49 k€ pour des périodes de recrutement de 6 et 9 mois.

### ➤ Direction Générale Adjointe Services à la Population

Sur le service proximité et vie locale, les recrutements porteront sur le déploiement des Maisons France Service au sein desquelles CAUVALDOR apportera une valeur ajoutée à la population sur ses propres compétences de gestion. A ce titre, une démarche progressive de mise en service sera opérée avec le recrutement de 10 agents tout au long de l'exercice (coût échelonné 162 k€ pour 2019). Les recrutements pour la MFS mobile ou itinérante sont en cours de finalisation et le bus vient d'être acquis. Il convient de noter que l'Etat verse une compensation financière partielle à hauteur de 30 000 € par an et par structure labellisée.

Par ailleurs, les mouvements habituels sur les besoins en personnel pour les accueils de loisirs ont été prévus afin de permettre un fonctionnement optimal des structures (13 k€).

Concernant le service Enfance – Jeunesse, il est à noter la passation de contrats à durée déterminée en lieu et place de la prestation assurée par l'association entraide sur l'ALSH de Biars sur Cère. Il s'agit en fait de 6 contrats à 60% annualisés et qui sont des anciens employés de cette même association : le gain estimé de

l'opération est de 20 000 € et va dans le sens du recours à ce type d'association qui vise le retour à l'emploi. Les fonctions d'encadrement sont désormais assurées par une responsable de service Enfance – Jeunesse, une coordinatrice Enfance-Jeunesse (en cours de recrutement – prévision à 40 k€) et une Directrice du périscolaire du secteur de Vayrac.

Le service « Activités Sportives » verra le recrutement des traditionnels saisonniers pour la piscine ainsi qu'un manager piscine chargé de coordonner le fonctionnement de ces activités spécifiques (26 k€ pour 10 mois et ce poste). Enfin, ce service bénéficie d'un renforcement lié à la réaffectation des missions effectuées par les anciennes animatrices de pôle, soit 1,5 ETP de plus.

Le service Patrimoine prévoira le remplacement temporaire de 2 agents pour congés maternité (40 k€). Un agent à mi-temps dans le cadre de la PAT Mobile pourrait être recruté si le projet est lancé. Enfin, des guides conférenciers viendront compléter cette équipe comme chaque année.

Le service Culture souhaite le recours à un stagiaire pour l'exposition résurgence et un autre pour le diagnostic territorial culturel (6.8 k€). Pour accompagner la mise en place de son réseau de lecture publique, il est souhaité ~~prévu~~ le recrutement de 2 agents bibliothécaires volants (49 k€). De même qu'un poste à 24h annualisées est programmé pour assurer la mission d'éducation artistique et culturelle (18 k€). Le prévisionnel de ces postes est budgété sur 10 mois.

Suite à l'audit organisationnel, des postes ont été redéfinis et des mobilités internes ont eu lieu sur les postes d'assistante de Direction Générale, de chargée de communication transversale et de chargé de mission évènementiels.

#### ➤ Direction Générale Adjointe Supports

Les effectifs seront constants mais sur un exercice complet comparativement à 2019. On notera que l'agent en charge des moyens Généraux sera le référent de l'ensemble des agents d'entretien des locaux communautaires qui reprend également un certain nombre de tâches autrefois dévolues aux services techniques (gestion flotte véhicules, logistique technique des instances...). Les charges inhérentes affectées précédemment à la direction technique (personnels d'entretien et encadrement) sont ainsi transférées à la direction supports pour un montant de 210 k€ (dont création poste agent moyens généraux pour 31k€). Transfert corrélatif de certaines tâches du service administration générale vers la direction générale Gestion de l'Espace (traitement des DIA), et vers la Direction des affaires juridiques et immobilières (affaires immobilières). Il est souhaité pour initier certaines politiques de recourir à un stagiaire pour l'aide au recensement complet des fiches immobilières de nos propriétés (3.4 k€)-

#### ➤ Direction Générale des Services Techniques

La réaffectation des missions par filière oblige à recruter un agent sur la gestion des ordures ménagères du secteur Centre en lieu et place des temps autrefois affectés par les agents de la voirie pour ce faire, soit 0,5 ETP supplémentaire (+12.5 k€).

Comme suite au projet de service et à l'organisation de l'équipe « Maîtrise d'ouvrage – MDA », il est proposé la réaffectation d'un agent du service voirie du secteur Est vers le service MDA qui implique le remplacement d'un agent de régie voirie – sentiers du secteur Est. Le poste d'assistante administrative est demandé dans la mesure où l'agent affecté à cette mission est fléché sur la thématique « contrats et sécurité ». Ces trois postes sont provisionnés en salaire de base et sur une période de 10 mois pour un total de 74 k€.

Le secteur Ouest nécessite dans son organisation le recours à un agent supplémentaire de voirie dont l'appel à candidature sera lancé de nouveau début 2020.

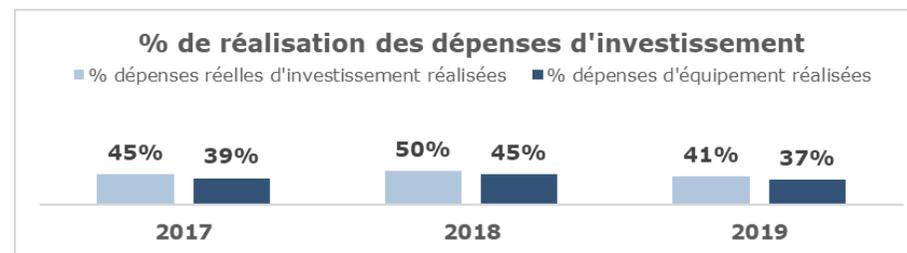
Enfin, comme chaque année, des contrats saisonniers seront conclus pour les périodes de congés des agents permanents du service Environnement (collecte OM) pour un coût estimé de 28.5 k€.

Le budget prévisionnel tiendra compte de l'ensemble de ces mouvements.

### B. Investissement

Comme vu précédemment, la communauté de communes a une politique ambitieuse en matière d'investissement. Il sera nécessaire de mettre en place un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). La passation d'un contrat à caractère pluriannuel, permet aux collectivités territoriales d'engager la totalité de la dépense par le vote d'une autorisation de programme et n'inscrire chaque année que les crédits de paiement nécessaires à l'acquittement de la tranche annuelle de l'opération. Il sera nécessaire de le réactualiser tous les ans en fonction des réalisations intervenues au cours des exercices. Afin d'améliorer la lisibilité des comptes, la gestion pluriannuelle constitue un bon moyen car elle permet de réduire le montant des restes à réaliser.

➤ **Comme vu en amont, en 2019 le taux de réalisation des dépenses d'équipement était seulement de 37%**



### C. Eléments de prospective

CAUVALDOR souhaite une visibilité à plus long terme, une démarche prospective est initiée en ce sens. Une simulation financière nécessite des hypothèses de travail de départ permettant de fonder la prospective.

Pour cette première approche, il a été décidé de procéder « toute chose égale par ailleurs » en tenant compte des éléments acquis à ce jour et à défaut, de ne pas inclure des transferts de compétences notamment qui pourront faire l'objet d'études spécifiques.

Le niveau d'excédent cumulé qui est de près de 5 millions d'euros au 31/12/2019 est utilisé pour l'année 2020 à hauteur de 2 millions d'euros et les près de 3 millions d'euros restants sont laissés sur la période en garantie pour l'avenir qu'il s'agisse de forts investissements imprévus ou de nouveau projet d'envergure. Il s'agit aussi d'un gage pour aider la trésorerie.

#### Recettes réelles de fonctionnement

Produits des services : l'approche est prudente avec une évolution de 1% annuelle à compter de 2020.  
 Fiscalité directe locale : bien que l'évolution des recettes soit de 2,7% entre 2018 et 2019, une évolution a été portée à 1% annuel, à l'exception de l'année 2023.  
 Dotations : si la DGF a été maintenue sur la période de prospection, les autres dotations et notamment de compensation, ont fait l'objet d'une décote de 2% par an eu égard aux conditions exceptionnelles notamment de taux d'emprunt sur les marchés obligataires qui permettent à la dette publique nationale de se maintenir alors qu'elle devrait baisser selon les critères de l'Union européenne. L'approche est volontairement prudente.  
 Autres recettes : principalement concernant les loyers perçus, cette recette est maintenue.

#### Dépenses réelles de fonctionnement

Charges à caractère général : si elles augmentent assez fortement en 2020 pour tenir du fonctionnement des nouveaux services mis en place au profit des habitants (MFS), il est ensuite tenu compte de l'effort en termes d'achat public auquel s'astreindra notre structure. Ces coûts repartent à la hausse de façon contenue en fin de période de prospection pour tenir compte de l'inflation.  
 Charges de personnels : l'augmentation de ces charges est concentrée sur l'année 2020 où les emplois issus de la réorganisation après fusion joueront sur une année pleine. La simulation prévoit un travail continu sur ces charges pour les contenir voire les optimiser.  
 Reversements aux communes et à l'Etat : à compétence constante, ces charges sont simulées sans évolution pour respecter le parti pris.

#### Dépenses réelles d'investissement

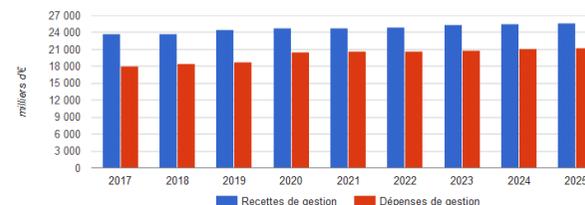
Emprunts : le profil d'extinction de la dette est repris et il est ajouté les nouveaux emprunts sur la période sur une base moyennée d'emprunt à 15 ans et un taux de 2,5% (approche assez prudente malgré la volatilité potentielle du marché).  
 Dépenses d'équipements : les 16 millions à engager sur le prochain exercice sont lissés sur la période 2020 – 2022 à hauteur respectivement de 13 millions, 9 millions et 8 millions d'euros puis, le niveau de dépenses de l'année 2019 est repris sur la fin de période.  
 Fonds de concours : lié à l'attribution du FPIC, les montants sont constants sur la période (si le FPIC est garanti sur la période).

#### Recettes réelles d'investissement

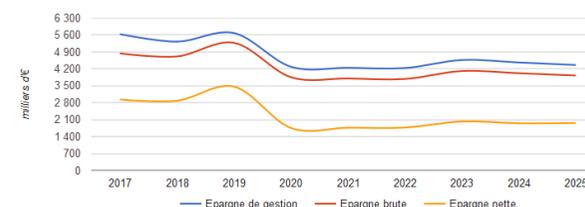
FCTVA : calcul automatique selon le niveau d'investissement  
 Subventions d'investissement : le ratio de 42 à 43% de taux de subvention est tout à fait réaliste, une vision plus fine de nos subventions dossier par dossier est en cours.

Les graphiques suivants traduisent cette simulation prospective :

### Evolution des dépenses et recettes de gestion

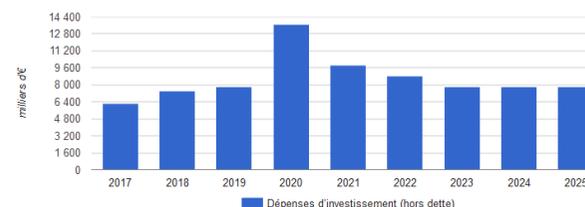


### Niveaux d'épargne

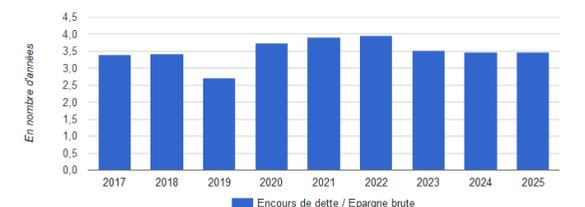


L'année 2020 marque un tassement de notre épargne que nous garantissons cependant sur la durée pour garder un niveau d'équilibre et une capacité d'autofinancement.

### Dépenses d'investissement (hors dette)



### Capacité de désendettement



Lorsque l'épargne brute est négative, le ratio n'est pas calculé

Malgré le niveau de l'investissement, si l'épargne nette est préservée comme exposée ci-avant, le taux de désendettement reste très en deçà des seuils d'alerte et le niveau de la dette est inférieure en fin de période à celui de début de période.

## Structure des recettes de fonctionnement

2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025



## Structure des dépenses de fonctionnement

2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025



Les présents graphiques permettent d'apprécier la répartition des dépenses et recettes de fonctionnement en fin de période de prospective.